

**COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 26 MAI 2009**

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, MME RAUZY, M. PRIGENT, MME SALIN, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, MME ROCHARD, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : MME LECLAIRE (à M. Dominique VINCENT), M. QUANCARD (à MME SALIN), MME CAZAURANG (à MME CAZABONNE-DINIER), MME MACERON (à MME MANDARD), M. BARRIER (à M. PASCAL), M. PRIKHODKO (à MME ROCHARD)

Secrétaire : MME CALLUAUD

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2009
- 2) Rapport sur les actes pris en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
- 3) Budget annexe Cimetière
 - 3.1) Compte administratif 2008 du cimetière
 - 3.2) Compte de gestion 2008 du cimetière
 - 3.3) Affectation définitive du résultat du budget annexe du Cimetière au titre de l'exercice 2008
- 4) Budget Ville
 - 4.1) Compte administratif 2008 de la ville
 - 4.2) Compte de gestion 2008 de la ville
 - 4.3) Affectation définitive du résultat de la section de fonctionnement du budget de la ville au titre de l'exercice 2008
 - 4.4) Décision modificative N° 1 au B.P. 2009
- 5) Subvention exceptionnelle à l'Association Souvenir Français
- 6) Tarif de la saison culturelle 2009 – 2010
- 7) Organisation de séjours pour les jeunes – Fixation des tarifs
- 8) Organisation de formations prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) - Fixation des tarifs de participation
- 9) Régime indemnitaire des Agents de la Ville du Bouscat : suppression de la « Prime de la Ville du Bouscat »
- 10) Crédits affectés au Cabinet du Maire
- 11) Participation à l'opération Bus Plage Été 2009 – Convention avec le Conseil Général – Autorisation de signature
- 12) Convention de renouvellement urbain - résidence "Gallieni-Lyautey"
- 13) Demande de subvention au SDEEG pour enfouissement réseau d'électricité rue Bertrand Hauret
- 14) Questions orales diverses

DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2009

MME DE PONCHEVILLE constate « qu'une fois de plus le P.V. n'est pas le reflet du Conseil Municipal ».

*Le P.V. est approuvé à la MAJORITE :
30 voix POUR
5 voix CONTRE*

DOSSIER N° 2 : ACTES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Assurance

Suite à la renégociation des contrats d'assurance, quatre contrats ont été contractés auprès du Cabinet Gras Savoye Sega à compter du 1^{er} janvier 2009, pour une durée de deux ans : Protection juridique, Responsabilité Civile, Dommages aux Biens, Flotte Automobile.

M. LE MAIRE précise que ce marché a été signé pour un montant de 61 690 € au lieu de 89 791 € en 2008 alors qu'il comprend un contrat supplémentaire, celui de la protection juridique.

DOSSIER N° 3.1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU CIMETIERE

Le résultat fait ressortir :

- en exploitation un excédent de 7 480,74 €

Ce chiffre est repris en page 3 du compte administratif 2008.

L'activité du cimetière repris sur ce budget annexe se résume à :

- en section d'exploitation (page 6)
 - o en dépenses : 7 693,73€ qui correspondent à la fourniture de filtres GBA, à l'acquisition de reliquaires et à des frais d'exhumation suite à des reprises de caveaux.
 - o En recettes : 2 007,12 € pour des travaux de fossoyage et à des ventes de caveaux à des particuliers.
- en Section d'investissement (page 7)
 - o en dépenses : pas d'opération,
 - o En recettes : pas d'opération.

Enfin, le vote du compte de gestion de Monsieur le Trésorier ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice 2008 seront soumises à l'approbation du conseil municipal, nous vous rappelons que l'affectation évoquée lors de la présentation du BP 2009 (conseil du 10 février 2009) n'était que provisoire.

<p>3 3 2 0 8 0 6 9 Département : Gironde Commune : Le Bouscat</p>	<p>BUDGET ANNEXE CIMETIERE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2008</p> <p>Séance du 26 mai 2009</p>	<p>Nombre de Conseillers en exercice 35 Nombre de Conseillers présents 29 Nombre de suffrages exprimés 34</p>
---	--	---

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. ZIMMERMANN (après que M. LE MAIRE ait quitté la salle pour qu'il soit procédé au vote du CA), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par Monsieur Patrick BOBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				13 167,35	0,00	13 167,35
Opérations de l'exercice			7 693,73	2 007,12	7 693,73	2 007,12
Totaux	0,00	0,00	7 693,73	15 174,47	7 693,73	15 174,47
Résultats de clôture		0,00		7 480,74		7 480,74
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	0,00	7 693,73	15 174,47	7 693,73	15 174,47
Résultats définitifs		0,00		7 480,74		7 480,74

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2008 est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 3.2 : COMPTE DE GESTION 2008 DU CIMETIERE

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Je vous demande d'approuver le compte de gestion 2008, en parfaite concordance avec les chiffres du compte administratif 2008.

M. FOURNIER confirme la conformité des chiffres du compte de gestion avec ceux du compte administratif.

Le compte de gestion 2008 est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 3.3 : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

(Les montants sont identiques à la délibération provisoire du 10 février 2009)

→ Résultat de la section d'exploitation à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	5686,61 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	13 167,35 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	7 480,74 €
	Déficit :	
	(A2)	

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) /	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	
	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		
(B) Besoin (-) réel de financement (D001)		
Excédent (+) réel de financement (R001)		

→ Affectation du résultat

Résultat excédentaire

En couverture du besoins réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)	
En excédent reporté (recette budgétaire au compte R 001)	
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	7 480,74 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section d'exploitation D 002)	

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat en EURO

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 7 480,74 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : Autres réserves

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 4.1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2008 VILLE

M. LE MAIRE rappelle que le budget global de la ville est de 40 millions d'euros et reprend les éléments essentiels de la note de synthèse :

Fonctionnement :

- Dépenses : + 4,31 %
- Recettes : + 1,22 % :
 - o bien que les taux soient gelés depuis 13 ans, les taxes augmentent tout de même de 2,88 % par le jeu des bases ;
 - o les droits de mutation sont en baisse pour la première fois au Bouscat : - 6 %, situation qui corrobore la crise que nous connaissons aujourd'hui ;
 - o dotations de l'Etat : augmentation de la D.G.F. (+ 1,14 %) et de la D.S.U. (+ 1,60 %), diminution de la dotation nationale de péréquation, des subventions de la C.A.F. et de la compensation de la taxe professionnelle.

Investissement :- 24 % en raison de l'année de l'élection municipale

- Les investissements représentent 4 850 000 €, tous ont été autofinancés, à l'exception de l'espace social de Lyautey / Champ de Courses (mobilisation de 31 000 €) ;
- 4 722 000 € devront donc être affectés à la section de fonctionnement ;
- la dette du Bouscat est extrêmement faible puisqu'elle se situe à 433 € / Habitant, soit le tiers de la moyenne nationale.

M. LE MAIRE rappelle les principaux investissements réalisés au cours de l'année 2008 :

Bâtiments communaux	
Travaux Hôtel Ville, fin des règlements des travaux de restructuration, acquisition mobilier salle du conseil et système de vidéo	616 184,71
Réalisation éclairage public du Centre Ville	391 783,26
Réalisation éclairage public rue Marx DORMOY	129 949,54
Eglise, Travaux électriques, branchement gaz et début règlement ravalement	89 196,03
Enfouissement de réseaux d'éclairage public du Centre Ville	61 507,57
Culture	
Acquisition matériel et outillage pour la Salle de l'Ermitage (plaques alus, cartouche CO2, poignées de porte), travaux de conformité électrique, rail détection incendie, mise en place de détecteur de fumé, rampe en alu, câblage informatique etc...	46 949,88
Bibliothèque, Achat Livres, DVD, Albums jeunesse, bandes dessinées ...	28 171,19
Enseignements	

<i>Groupe Scolaire Jean Jaurès, reconstruction, règlement 2008</i>	577 272,84
<i>Primaire Lafon Féline, travaux de rénovation, peinture, électricité, plomberie</i>	85 749,21
<i>Maternelle Lafon Féline, menuiseries bois, réfection toiture, faux plafonds, cloison cuisine, mise en place d'un gazon synthétique</i>	78 159,06
<i>Maternelle du Centre, travaux de conformité électrique, de peinture, de revêtement de sol et de toiture</i>	71 452,76
<i>Primaire Jean Jaurès, acquisition de végétaux, travaux d'arrosage intégré, plantation de gazon, rideaux d'occultation RAZED et salle audio, acquisition de mobilier et matériel divers</i>	66 432,09
<i>Maternelle Jean Jaurès, acquisition de mobilier et matériel divers</i>	62 559,17
<i>Primaire Centre 2, travaux de conformité électrique, réfection de sols souples, travaux de peinture, de faux plafonds, acquisition de matériel divers</i>	56 229,28
Environnement, Espaces verts, propreté	
<i>Espaces verts Centre Ville, arrosage automatique, fontaine, pavé lumineux</i>	80 771,12
<i>Espaces verts travaux divers (arrosage Ermitage, pergolas, éclairage jardin salle du conseil municipal, dallage Ermitage)</i>	47 429,17
<i>Espaces verts, achat d'arbres, d'arbustes et de terre végétale</i>	41 428,96
<i>étude ZPPAUP règlement 2009</i>	23 610,62
Action sociale	
<i>Règlement 2008 acquisition de l'Espace Social LYAUTEY Champ de Courses</i>	398 833,13
<i>Acquisition des locaux de la Crèche TROTTE MENU règlement 2008</i>	146 433,54
<i>Subvention exceptionnelle d'investissement pour achat de mobilier et de matériel à l'Association TROTTE MENU</i>	30 000,00
Sports	
<i>Piscine, travaux solarium</i>	162 661,34
<i>Plaine des sports des Ecus, travaux divers (arrosage, pose de poteaux terrain de boule, filet pare ballon, clôture, aire de stockage), mise en place de la vidéosurveillance et acquisition de matériel.</i>	156 087,36
<i>Réalisation de la tribune des Ecus, fin des règlements</i>	102 683,98
<i>Participation 2008 Gymnase Ausone</i>	50 000,00
Jeunesse Alsh	
<i>La Chêneraie Rénovation des Salles du Carré</i>	92 360,83
<i>Bâtiments de la Chêneraie, Travaux de couverture</i>	33 583,52
Service Généraux	
<i>Acquisition de matériel informatique pour les services</i>	65 973,23

NOTE DE SYNTHÈSE

M. ZIMMERMANN

Caractéristiques générales du Compte Administratif

Le budget de l'année 2008 est le premier budget exécuté de la mandature, le compte administratif 2008 servira de base à toutes les prospectives budgétaires qui seront réalisées dans le cadre de la politique budgétaire pluriannuelle. Une synthèse en a été présentée lors du débat des orientations budgétaires du BP 2009.

L'analyse d'un compte administratif ne peut être pertinente qu'au regard de l'évolution réelle des dépenses et des recettes des années précédentes. Aussi dans le but de mieux apprécier les caractéristiques du CA 2008, il est indispensable d'expliquer, voire de justifier, les principaux écarts.

Avant d'examiner les évolutions significatives par chapitre, il convient d'en souligner les principales caractéristiques.

En fonctionnement,

- L'évolution de notre base fiscale et la gestion maîtrisée de nos dépenses nous ont permis de conserver des ressources confortables sans augmentation des taux depuis 13 ans.

Cette situation particulière permet de faire face pour la deuxième année consécutive, à l'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement à un rythme supérieur à celle de nos recettes réelles, ces dernières restant malgré tout en volume financier bien au dessus de nos dépenses.

Il en résulte que, comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, ce rapport dépenses/recettes amenuise progressivement notre excédent annuel. Il reste cependant compatible avec l'engagement d'autofinancer une grande partie de nos dépenses d'équipement.

- Dans ce contexte, il a été possible d'assurer un autofinancement en 2008 de la quasi-totalité de nos dépenses d'équipement.

En investissement,

- des dépenses d'équipement en baisse par rapport à 2007, en effet :
 - l'année 2008 était une année d'élection,
 - l'année 2008 a permis de déterminer notre programme pluriannuel d'investissement,
 - elle a permis également de réaliser de nombreuses dépenses d'entretien de nos bâtiments. Il y a lieu d'observer que ces dépenses, moins importantes en volume financier que de nouvelles opérations sont toutes aussi nécessaires pour maintenir la valeur du patrimoine et la qualité du service rendu à nos administrés, elles ont par ailleurs impliqué un fort engagement de nos services.
 - Comme précisé supra, ces dépenses d'équipement 2008 ont été autofinancées à près de 100 % évitant ainsi de contracter de nouveaux emprunts sur cette période (taux d'intérêts supérieurs à 5,00 %).

Il en résulte que les dispositions prises dans le budget 2009 et inscrites dans la trajectoire de la mandature ne prendront leur pleine efficacité que dans la maîtrise :

des charges générales : la maîtrise de ces dépenses de fonctionnement devient incontournable, et notamment :

- Une meilleure gestion des consommations énergétiques des bâtiments,
- Des économies sur la base du développement durable, la démarche Agenda 21 et le recrutement d'un chargé de mission dans ce domaine seront bénéfiques. Le nouveau marché

sur la gestion des chaufferies des bâtiments, conclu en début d'année, devra également y contribuer.

- Les dépenses d'investissement à réaliser ces prochaines années devront impérativement prendre en compte le corollaire des dépenses de fonctionnement à la hauteur du nouveau service rendu.

de la masse salariale : Il faudra optimiser notre gestion des ressources humaines ; des compétences nouvelles sont nécessaires, il conviendra d'en tenir compte dans les recrutements, dans la formation, dans l'organisation et dans la qualification, tout en acceptant un coût en masse salariale sensiblement plus important, mais en retour une efficacité accrue sur notre gestion quotidienne.

des subventions: Il conviendra de rester vigilant sur le coût de nos aides aux organismes extérieurs de telle sorte que soit conservé un bon rapport coût/performance/qualité des services rendus.

D'une certaine manière, il faudra accepter de dépenser plus et mieux pour être gagnant à moyen terme.

Les Chiffres clés du CA

Le tableau ci-dessous fait apparaître les variations significatives des tendances qui viennent d'être dégagées

	CA 2007	CA 2008	% de variation
Fonctionnement			
Dépenses	20 952 838,62	21 856 152,66	4,31%
Recettes	30 073 864,65	30 439 951,37	1,22%
Excédent de Fonctionnement (1)	9 121 026,03	8 583 798,71	-5,89%
Investissement			
Dépenses	(a)11 092 895,58	(a)9 586 912,68	-13,58%
Recettes	7 416 027,17	5 896 284,16	-20,49%
Besoin de financement	-3 676 868,41	-3 690 628,52	0,37%
Solde des restes à réaliser <i>Soldes des engagés non mandatés N-1</i>	-2 163,91	-170 573,35	
Besoin réel de financement (2)	-3 679 032,32	-3 861 201,87	4,95%
Résultats définitifs (1)-(2)	5 441 993,71	4 722 596,84	-13,22%

(a) avec N-1

La diminution constatée de notre résultat définitif de 13,22 % traduit la diminution de notre fonds de roulement disponible, condition déterminante de notre capacité future d'autofinancement. Comme cela a été indiqué précédemment, cela n'obère pas la trajectoire générale de l'évolution des finances de la collectivité telle que présentée dans le cadre du DOB.

Plus particulièrement :

En Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent de + 4.31 %, les recettes augmentent de + 1,22 %, ces dernières restant en volume financier supérieures aux dépenses.

Les principales lignes qui ont contribué sensiblement à ces variations seront analysées dans cette présentation.

En Investissement

En dépenses, le total de la section d'investissement diminue de – 13,58 % par rapport à 2007.

Cette différence en dépenses se justifie principalement par :

- des dépenses d'équipement en diminution de – 24,03 %.

- un remboursement d'emprunt stable évoluant à + 0,60 %

En recettes, il n'a été mobilisé en 2008 que 31 175 € d'emprunts nouveaux (1^{er} versement de l'emprunt à taux zéro de la CAF pour l'acquisition de l'Espace Social Lyautey / Champ de Course sur un total de 45 700,00 €) le solde sera encaissé courant 2009.

L'ensemble des dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) pour 4 849 620,65 € **a donc été couvert pour sa quasi-totalité par autofinancement** pour 4 818 445,65 €.

Rappelons que notre autofinancement tient compte :

- du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et de la TLE (Taxe locale d'équipement) pour 954 656,71 €,
- des subventions pour 349 889,60 €,
- des opérations d'ordre à hauteur de 850 149,69 € (page 5 en dépenses et page 6 en recettes du CA 2008)

soit un total de : 2 154 696,00 €, contribuant à financer en partie les dépenses d'équipement.

Variations significatives des lignes de la section de fonctionnement

1/ Dépenses

Dépenses	CA 2007	CA 2008	% de variation	Commentaire en page
Charges de personnel (012)	11 482 823,95	11 624 326,00	1,23%	3
Charges générales (011)	3 929 701,87	4 508 650,76	14,73%	3 à 6
Autres charges (65)	1 311 099,52	1 463 596,98	11,63%	6
dont subvention au CCAS	159 996,00	160 000,00	0,00%	6
Intérêt des emprunts (66 - hors incidence du rattachement des ICNE – intérêts courus non échus)	373 503,17	429 349,32	14,95%	7
Atténuation de produits (014) Reversement à la CUB de l'excédent des recettes résultant de la mise ne place de la TPU.	2 909 442,00	2 909 442,00		7

Charges de personnel (012) + 1,23 % (+ 141 502,05 €)

Cette variation de 1,23 % se justifie par :

- de nombreux départs en retraite ces deux dernières années (15 en 2007 et 11 en 2008) qui ont été remplacés par des agents en début de carrière à un coût inférieur.
- une faible augmentation du point d'indice de 0,3 % en mars et de 0,5 % en novembre, cette dernière n'ayant quasiment aucune incidence sur cet exercice.

Certes, cette variation reste faible cette année, par référence aux années antérieures mais elle résulte d'une politique de gestion prospective qui permettra de redéployer les compétences pour tenir compte des exigences du programme pluriannuel.

Charges à caractère général (011) + 14,73 %, soit + 578 948,89 €

Ce chapitre, aux dépenses si diverses, est en forte progression après une année 2007 constatant une diminution du 011 de – 2,32 %. Vous trouverez ci-après quelques commentaires que nous avons jugés utiles d'apporter à certaines lignes.

Il faut noter que les pourcentages de variation pour être interprétés utilement doivent être rapportés aux montants concernés pour chaque ligne. Les variations significatives ne sont pas seulement liées

à des dérives de prix ou à des facilités de gestion mais aussi à des opportunités ou à des nécessités fonctionnelles.

En plus

Article 60611 eau et assainissement

Article 60612 énergie - électricité,

Article 60622 carburants.

En 2007, ces trois articles avaient enregistré une baisse conséquente de – 22,41 %, soit plus de 200 000 € (baisse apparente liée à des décalages de facturation alors même que les hausses des produits énergétiques se sont poursuivies). Cette année nous constatons une augmentation de ces fluides de + 53,73 %, soit + 415 421,31 €.

Sur 4 ans, ces trois articles ont évolué de 789 513,62 € (2005) à 1 188 599,53 € (2008), soit une augmentation annuelle de 12,5 %. Dans le même temps, nous avons pu constater une augmentation de :

- du prix de l'eau de + 4,5 %,
- du prix du gaz de près de 50 %,
- du prix de l'électricité de + 5%,

À cela s'ajoute la très forte augmentation des prix de l'essence que nous avons connue dans le courant de l'année 2008, avec en juin 2008 un gazole à plus de 1,40 €/litres.

Article 60623 Alimentation : + 18,09 %, soit + 7 150,57 €.

Cette dépense progresse régulièrement en suivant l'évolution du coût des denrées alimentaires.

Article 60631 Fournitures d'entretien : + 9,97 %, soit + 4 452,69 €.

Ces fournitures, dites d'entretien, sont destinées à nos différents établissements et l'importance peut évoluer en fonction des besoins réels. Cette augmentation concerne principalement les produits d'entretien pour nos écoles et nos centres de loisirs.

Article 60632 Fournitures de petits équipements : + 29,94 %, soit + 9 676,32 €.

Cet article concerne l'acquisition de matériels d'un faible montant pour nos structures et nos services fonctionnels (jouets de Noël, outillage pour les techniques, petit mobilier, serrurerie...) et l'importance peut évoluer en fonction des besoins réels.

Article 6065 Livres, disques, cassettes : + 118,63 %, soit + 1 297,29 €.

En 2008, nous avons imputé un peu plus de livres pour la bibliothèque sur cet article. Rappelons que la part la plus importante des achats de livres, de disques et de DVD s'impute sur le budget d'investissement.

Article 6068 Autres matières et fournitures : +19,51 %, soit + 37 757,41 €.

Il s'agit de fournitures très diverses qui concernent aussi bien les espaces verts, l'éclairage public, les consommables pour les balayeuses, etc... Cette augmentation est principalement répartie entre les achats du centre technique municipal (fournitures pour l'outillage et les véhicules), ceux des espaces verts (plantations plus importantes qu'en 2007) et ceux des Sports pour l'entretien des stades (regarnissage), nous restons bien évidemment dans les budgets alloués.

Article 61523 Voies et réseaux : + 103,19 %, soit + 23 274,31 €

En 2008, le programme de désherbage de la voirie a été plus conséquent qu'en 2007. A ces travaux d'entretien s'ajoutent les hydro curages des réseaux d'assainissement ainsi que l'entretien et les achats de pièces pour nos balayeuses.

Article 6156 Maintenance : + 15,92 %, soit + 46 573,64 €.

L'augmentation des prestations concernant la maintenance de nos installations de chauffage (+ 30 000 €), des photocopieurs (+ 5000 €, coût copie inclus) et des contrats sur les logiciels informatiques (nouveaux logiciels + 10 000 €) justifie cette hausse.

Article 6184 Versement à des organismes de formation : + 46,01 %, soit + 8 936,00 €.

Des formations notamment dans les domaines suivants ont été organisées en 2008 :

- Formation Hygiène et Sécurité pour 14 563,00 €,
- Formation informatique pour 5 586,00 €,
- Permis E(B) remorque City Pro et permis C pour 2 319,00 €

Cette ligne a fortement augmenté en raison de l'application de la Loi du 19 février 2007, portant réforme de la formation au sein de la Fonction Publique Territoriale. De plus, cette année, a été financée une formation obligatoire d'habilitation en éclairage public pour 4 700,00 €, ainsi qu'une somme de 5 000 € pour permettre le financement de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Article 6188 Autres frais divers : + 40,62 %, soit + 22 197,77 €.

Comme son nom ne l'indique pas, cet article regroupe des dépenses aussi disparates et aléatoires que les élagages, les traitements de termites, les animations de la journée petite enfance et dans les maisons de retraite, les panneaux de chantier, les analyses d'eau à la piscine. Le montant de ce budget varie en plus ou en moins suivant les années. En 2008, nous avons réalisé plus d'élagage qu'en 2007.

A noter, nos dépenses de 2008 sur cet article sont légèrement supérieures à celles de 2006 (70 497,46 €) et inférieures à 2005 (79 036,60 €).

Article 6227 Frais d'actes et de contentieux : +97,80 %, soit + 5 443,84 €.

Cette ligne prend en compte les frais des diverses procédures en cours, essentiellement en matière d'urbanisme et de ressources humaines, nous ne pouvons que constater son évolution. Le nouveau contrat d'assurances « Protection juridique » souscrit début 2009 devrait à l'avenir relativiser cette ligne.

Article 6231 Annonces et insertions : + 54,62 %, soit + 5 324,39 €.

L'augmentation de cet article est due à un nombre plus important d'annonces passées par notre collectivité, aussi bien pour les recrutements de personnel que pour la saison culturelle.

Article 6251 Voyages et déplacements : + 108,11 %, soit + 2 959,44 €.

La fluctuation de cet article dépend en grande partie de l'éloignement des opérations de formation faites par nos agents.

Article 627 – Services bancaires et assimilés : + 485,45 %, soit + 598,90 €.

Nous reprenons ici les commentaires faits lors de la présentation du budget 2009. Il nous faut relativiser ce pourcentage d'augmentation, cette ligne budgétaire concerne les frais bancaires que nous devons régler pour les prélèvements automatiques des prestations municipales ainsi que pour les frais d'encaissement des chèques emplois services que nous acceptons comme moyen de paiements depuis 2008, ces moyens de paiement sont en forte augmentation.

Article 6283 Frais de nettoyage des locaux : + 15,83 %, soit + 13 410,87 €.

Cette progression de nos frais de nettoyage est influencée par l'augmentation des coûts des prestations, un nombre de sites que nous faisons nettoyer plus important, ainsi qu'un plus grand nombre d'interventions ponctuelles (nettoyage avant manifestations, vitres des écoles etc...).

Article 62878 Autres Organismes : + 26,45 %, soit + 4 363,02 €.

Cette ligne concerne les enfants Bouscats inscrits dans les écoles de Bordeaux et bénéficiant de la restauration ainsi que les goûters de Noël dans nos écoles. L'augmentation se justifie par :

- une hausse de 5% des tarifs au 1^{er} janvier,
- une hausse du nombre d'enfants,
- un réajustement de la facturation des goûters de Noël.

En moins

Article 61521 Terrains et 61522 Bâtiments : - 25,94 %, soit - 29 234,47 € ces lignes budgétaires destinées à l'entretien des terrains et des bâtiments communaux sont en nette diminution ; en effet, la plupart de ces dépenses sont aujourd'hui imputées sur des budgets d'investissements, ce qui permet à notre commune de récupérer le FCTVA (délibération du 23 septembre 2008 pour le mandat).

Article 6228 Divers : - 99,90 %, soit - 28 668,35 €.

Cette ligne prenait en compte pour la deuxième année en 2007 les honoraires d'Eco Finance pour son intervention sur les taxes foncières et sur les charges sociales. Ces honoraires sont limités aux deux premières années et sont donc entièrement réglés.

Article 6236 Catalogues et imprimés : - 45,99 %, soit - 19 288,50 €.

En 2007, il avait été réalisé l'impression du livre sur la mémoire du Bouscat pour 7 807,00 € ainsi qu'un plus grand nombre de travaux d'imprimerie (32 212,23 € en 2007 pour 21 818,96 € en 2008).

Autres charges (65) + 11,63 %, soit + 152 497,46 €

Cette variation tient compte principalement :

- sur l'article 6533 : + 15 754,89 €, cet article concerne les cotisations de retraite des élus, en 2008 un rachat de point justifie cette augmentation,
- sur l'article 6554 : + 15 575,51 €, nous avons réglé en 2008 une somme de 49 418,20 € à la CUB pour le ramassage des déchets communaux (seulement trois trimestres), une somme de 20 402,82 € pour le Syndicat Intercommunal des Jalles de Landes à Garonne (contre seulement 11 383,82€ l'année dernière) et en 2008 nous avons également réglé une somme de 18 187,70 € au Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage : SIVU (Le Bouscat, Blanquefort et Bruges).
- Pour les articles 657361, 657362 et 6574 (subventions) une somme de 1 012 547,91 € en 2007 a été mandatée contre 1 140 087,87 € en 2008, soit une augmentation de 12,60 %, + 127 539,96 €. Les augmentations de subventions en 2008 les plus significatives, conformément aux délibérations du Conseil Municipal, ont concerné :
 - Caisse des Ecoles : + 22 500 € en 2007, seule la moitié de la subvention à la caisse des écoles avait été versée, le versement est fait en fonction des besoins réels de trésorerie,
 - écoles privées : + 34 140,68 €, le montant évolue en fonction du nombre d'élèves Bouscatais et du forfait annuel voté en conseil municipal,
 - JLN : + 41 000 €,
 - USB : + 8 422 €,
 - USB subvention exceptionnelle RUGBY : 2 000,00 €,
 - Crèche parentale Trotte Menu : + 14 000 €
 - Jumelage Le Bouscat/Arnstadt : + 2 000 €
 - Mission Locale TECHNOWEST : + 25 097,08 €,
 - PLIE Espace TECHNOWEST fonctionnement + cautionnement : 32 970,00 €,
 - Ricochet : + 11 659,20 €.

Charges Financières (66) + 14,95 %, soit + 55 846,15 €

A la suite de la nouvelle présentation des ICNE (Cf page 11 du CA) les intérêts « classiques » réglés à l'échéance, sont de 429 349,32 € contre 373 503,17 € en 2007.

Cette augmentation a été influencée par la variation des taux d'intérêts et par les nouvelles échéances des emprunts récents.

A noter :

- **Nos placements nous ont permis d'encaisser en 2008 (chapitre 76) une somme de 55 939,72 € relativisant d'autant cette augmentation des frais financiers,**
- Les taux d'intérêts ont varié en cours d'année d'un taux de 4,707 % au 1^{er} janvier, avec une progression continue jusqu'en octobre (pic à 5,448 % le 9 octobre) puis une diminution rapide jusqu'à la fin de l'année pour atteindre 2,971 % au 31 décembre (valeur EURIBOR 6 mois). Pour information, jusqu'à la mi-mars 2009 les taux ont continué de baisser (20/03/2009 : 1,723 %).

Pas de remarques particulières en ce qui concerne les chapitres **Atténuation de produits (014)** (Reversement à la CUB de l'excédent des recettes résultant de la mise en place de la TPU) et **Charges Exceptionnelles (67)**.

2/
Recettes

Recettes	CA 2007	CA 2008	% de variation	Commentaire en page
Atténuation de charges (013)	139 945,75	231 632,44	65,52%	7
Produits divers (70)	1 892 294,39	2 022 870,67	6,90%	7 et 8
Impôt et taxes (73)	14 630 865,47	15 048 265,58	2,85%	8
Dotations de l'Etat (74)	7 263 133,36	7 138 878,71	-1,71%	8
Autres produits de gestion courante (75)	452 549,88	433 426,48	-4,23%	9

Atténuation de charges (013) : + 65,52 %, soit + 91 686,69 €

Ce chapitre regroupe notamment les remboursements :

- SOFCAP (Assurance de l'absentéisme maladie du personnel),
- Sécurité Sociale,
- Décharge syndicale.

Pour l'exercice 2008, l'augmentation de ce chapitre s'explique par des remboursements supérieurs sur notre contrat d'assurance du personnel, les autres lignes restant quasiment stables.

Produits divers (70) : + 6,90 %, soit + 130 576,28 €

Il faut noter les principales différences constatées qui traduisent les variations en volume et en recettes des services rendus à la population :

- **Article 70311** : suite à une année 2007 en forte augmentation, nous constatons une baisse du même volume cette année – 22 036,72 € des redevances du cimetière,
- **Article 7062** : + 21 662,02 € augmentation des recettes de la billetterie de nos spectacles,
- **Article 70632** : + 14 657,57 € redevances de la Piscine et des Centres de Loisirs - essentiellement dues à l'augmentation des redevances perçues par le CLSH des 6 – 9 ans,
- **Article 7066** : + 30 904,03 € redevance perçue par les structures de la Petite Enfance.
- **Article 7067** : + 33 979,71 € redevance restauration et services périscolaires se répartissant entre la restauration scolaire et les garderies périscolaires élémentaires et maternelles.
- **Article 70688** : + 55 001,48 € redevance restauration du personnel municipal et des RPA ainsi que la redevance spéciale sur des panneaux d'information (Contrat Société DECAUX, 50 000 € annuelle), en 2008 nous avons encaissé deux années de redevance sur ces panneaux, soit + 50 000 € par rapport à 2007.

Les autres articles n'appellent pas de commentaire particulier compte-tenu de leur faible évolution.

Impôts et taxes (73) : +2,85 %, soit + 417 400,11 €

Ce chapitre est constitué à plus de 80 % de l'encaissement des contributions directes, d'où sa variation qui sensibilise l'ensemble de ce chapitre.

- **Article 7311** Contributions directes de + 361 895,00 €, soit + 2,88 % consécutives à la revalorisation annuelle des bases d'imposition et au développement de l'immobilier sur la commune,

- **Article 7322** Dotation de Solidarité Communautaire + 57 136,73 €, soit + 9,03 % rappelons que cet accroissement est lié au développement économique de la CUB dont les critères de répartition sont basés selon 4 enveloppes : Garantie, Développement, Péréquation et Population.
- **Article 7351** Taxe sur l'Electricité + 63 295,62 €, soit + 20,16 %, nous rattrapons ainsi la baisse de 10 % que nous avons subie en 2007 sur cette ligne.
- **Article 7381** Taxe additionnelle aux droits de mutation – 61 412,04 €, soit – 5,91 % l'année dernière nous avons atteint le million d'euros sur cette ligne, mais nous avons commencé à sentir les effets de la crise en fin 2008, qu'en sera-t-il en 2009, sans doute une baisse encore plus importante.

Les autres articles ont une faible incidence sur le montant global du chapitre.

Dotations de l'Etat (74) : - 1,71 %, soit – 124 254,65 €

Ce chapitre est en diminution sensible, rappelons que nous ne maîtrisons aucune recette de ce chapitre, néanmoins nous avons tenu à relever quelques variations significatives :

- **Article 7411 DGF** marque une progression de 1,14 % soit + 48 726 €, augmentation sensiblement identique à celle de 2007,
- **Article 74123 Dotation de Solidarité Urbaine** + 1,60 %, soit + 4 443 €, augmentation plus faible qu'en 2007, nous devrions encore encaisser cette dotation en 2009 sur ces bases,
- **Article 74127 Dotation Nationale de Péréquation** -3,39 %, soit – 10 468 €, baisse similaire à celle de 2007,
- **Article 74718 Autres** + 20,88 %, soit + 18 015,29 €, en 2008 ont été imputés sur cette ligne, 9 900 € de subvention du Contrat de Ville pour l'Espace Lyautey Champ de Courses ainsi que 12 545 € de subvention de la DRAC pour la ZPPAUP (ZONE de PROTECTION du PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN et PAYSAGER).
- **Article 7477 Budget communautaire & fonds structurels** : 12 800 € ont été encaissés sur cet article en 2008, il s'agit du 1^{er} versement de la subvention européenne pour le projet COMENIUS (promotion de la coopération européenne entre les écoles).
- **Article 7478 Subvention CAF** -10,74 %, soit – 172 867,33 €, participation en baisse en raison des nouvelles modalités d'intervention de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse, conjuguées aux effets de la prestation de service Petite Enfance prenant en compte la présence réelle des enfants et non un forfait de 10 heures. A noter toutefois, que les nouvelles aides de la CAF sont attribuées en fonction des revenus des foyers, en conséquence la diminution de la subvention CAF au titre de la PSO et de la PSU est en partie compensée par l'augmentation des participations des familles.
- **Article 74833-74834-74835 Compensation de l'Etat TP – TF – TH** -3,51 %, soit – 21 899 € suite à la diminution sensible de la compensation de la TP 74833 (- 17,37 %) consécutive à la réduction de la compensation de la part concernant la minoration de la fraction imposable des salaires et de l'abattement général de 16% des bases.

Les autres articles n'appellent pas de commentaire particulier.

Autres produits de gestion courante (75) : - 4,23 %, soit – 19 123,40 €

Ce pourcentage en diminution est justifié notamment par :

- **Article 752** – revenus des immeubles (+ 14 125,19 €) influencé par un montant perçu au titre des locations de salles plus important (11 401,10 € en 2007 contre 20 443,85 € en 2008)

- **Article 757** concerne la redevance versée par la SOGERES en fonction du nombre des repas extérieurs (- 42 592,99 €). Les encaissements de la période du 1/07/2006 au 31/12/2006 ont été imputés sur l'exercice 2007 ce qui explique cette diminution en 2008.
- **Article 758** relatif à la participation des salariés pour les tickets restaurants (+ 9 344,40 €).

Produits financiers (76) : - 37,07 %, soit – 33 886,18 €

Nous avons encaissé en 2008 une somme de 55 939,72 € d'intérêts de nos placements sur des comptes à terme en attendant la réalisation des investissements nécessitant le déblocage des fonds, relativisant d'autant l'augmentation de nos charges financières chapitre 66.

A noter : la diminution constatée entre 2007 et 2008 est liée à un rattachement comptable de 14 685,28 € de 2008 à 2007.

Produits exceptionnels (77) : - 65,39 %, soit – 104 545,22 €

Suivant les années, ce chapitre varie très fortement. En 2008 l'essentiel de ces recettes est composé de pénalités sur nos derniers chantiers, d'indemnités de sinistres, de cessions de biens et de mobilier ainsi que des remboursements divers (EDF, Lyonnaise des eaux etc...)

Variations significatives des lignes de la section d'investissement

Pour la section d'investissement, vous trouverez ci-après :

- 1/ Une présentation générale de nos dépenses,
- 2/ Un graphique des principales affectations des dépenses d'équipement,
- 3/ les principaux investissements détaillés de l'année 2008,
- 4/ Une présentation générale de nos recettes.

1/ Dépenses

Dépenses	CA 2007	CA 2008	% de variation	Commentaire en page
16 -Remboursement d'emprunts sauf ICNE 16882	1 014 808,83	1 020 892,80	0,60%	10
20 - Immobilisations Incorporelles	7 448,00	54 907,00		10 à 14
204 - Subventions d'équipement versées	56 490,36	111 753,80		
21 - Immobilisations Corporelles	2 083 003,79	2 997 361,27		
23 - Immobilisations En cours	4 236 324,34	1 685 598,58		
Total des dépenses d'équipement (chapitre 20-204-21-23)	6 383 266,49	4 849 620,65	-24,03%	

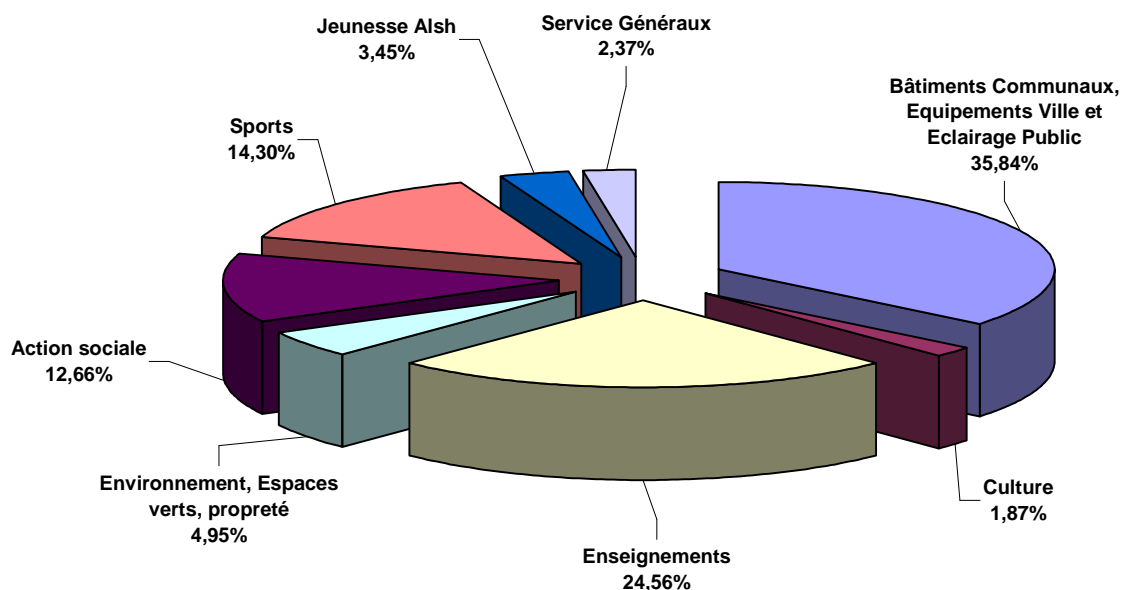
Remboursement d'emprunts (16)

(voir page 15 de CA 2008)

Notre remboursement du capital de la dette est stable par rapport à 2007 (+ 0 ,60 %, soit + 6 083,97 €) L'autofinancement fort de nos dépenses d'équipement de ces deux dernières années nous a permis de ne pas alourdir notre charge de la dette.

2/ Affectation des dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement de l'année 2008 (chapters 20, 204, 21 et 23) s'élèvent à la somme de 4 849 620,65 €, vous trouverez ci-dessous un graphique de répartition par secteur d'activités,



3/ Principaux investissements détaillés de l'année 2008 (chapitres 20, 204, 21 et 23) :

Bâtiments Communaux, Equipements Ville et Eclairage Public	
Travaux Hôtel Ville, fin des règlements des travaux de restructuration, acquisition mobilier salle du conseil et système de vidéo	616 184,71
Réalisation éclairage public du Centre Ville	391 783,26
Réalisation éclairage public rue Max DORMOY	129 949,54
Travaux divers sur les bâtiments communaux	91 513,92
Eglise, Travaux électriques, branchement gaz et début règlement ravalement	89 196,03
Enfouissement de réseaux d'éclairage public du Centre Ville	61 507,57
Eclairage festif	53 961,44
Réalisation éclairage public rue de la Préceinte	40 645,83
Réalisation éclairage public route du Médoc	37 374,26
Subvention Ville de Bordeaux pour l'éclairage public des Allées de Boutaut	31 753,80
Acquisition véhicules service Police Municipale	30 233,32
Réalisation éclairage public rue Blanqui	30 093,00
Acquisition de mobilier urbain (barrières, bancs ...)	27 475,63
Centre technique Municipal, achat de matériel et outillage pour les services (bétonnière, escabeau, barrières Eras, compresseurs ...)	27 120,06
Réalisation éclairage public délaissé Eysines/Lavaud	24 225,87
Voirie, pose de barrières, de potelets et de corbeilles sur les espaces publics	11 844,96
Bâtiment de la cuisine, travaux de peinture extérieur	10 904,89
Commissariat de Police, travaux de conformité électrique, travaux de peinture et pose cloison	10 194,16
Centre Technique Municipal, travaux de conformité électrique	8 832,72

Acquisition de matériel et outillage pour les services électriques	5 978,45
Achat de stands pour manifestations	4 520,88
Communication, fournitures de plaques de portes et signalisations diverses	2 019,92
Réalisation éclairage public au carrefour rue Baudin	595,84
Bâtiments Communaux, Equipements Ville et Eclairage Public	1 737 910,06
Culture	
Acquisition matériel et outillage pour la Salle de l'Ermitage (plaques alus, cartouche CO2, poignées de porte), travaux de conformité électrique, rail détection incendie, mise en place de détecteur de fumée, rampe en alu, câblage informatique etc...	46 949,88
Bibliothèque, Achat Livres, DVD, Albums jeunesse, bandes dessinées ...	28 171,19
Ecole de Musique, acquisition d'instruments de musique	8 760,04
Bibliothèque, travaux divers, achat de mobilier et de matériel divers	6 713,39
Culture	90 594,50
Enseignements	
Groupe Scolaire Jean Jaurès, reconstruction, règlement 2008	577 272,84
Primaire Lafon Féline, travaux de rénovation, peinture, électricité, plomberie	85 749,21
Maternelle Lafon Féline, menuiseries bois, réfection toiture, faux plafonds, cloison cuisine, mise en place d'un gazon synthétique	78 159,06
Maternelle du Centre, travaux de conformité électrique, de peinture, de revêtement de sol et de toiture	71 452,76
Primaire Jean Jaurès, acquisition de végétaux, travaux d'arrosage intégré, plantation de gazon, rideaux d'occultation RAZED et salle audio, acquisition de mobilier et matériel divers	66 432,09
Maternelle Jean Jaurès, acquisition de mobilier et matériel divers	62 559,17
Primaire Centre 2, travaux de conformité électrique, réfection de sols souples, travaux de peinture, de faux plafonds, acquisition de matériel divers	56 229,28
Primaire Lafon Féline, création d'un bloc sanitaire	44 151,26
Primaire Lafon Féline, Fourniture et pose chaudière	30 968,84
Maternelle Ermitage, travaux de peinture, traçage jeux de cour, traitement toiture, mobilier et matériel divers	27 108,04
Primaire Lafon Féline, Acquisition d'un lave vaisselle avec tunnel de séchage	25 273,57
Primaire Centre 1, mise en conformité réserve, travaux de peinture, travaux de zinguerie, rénovation logement de fonction et garde corps sur terrasse	19 487,31
Maternelle Chenille Verte, travaux divers, acquisition de jeux et de mobilier	17 515,11
Primaire Lafon Féline, acquisition de menuiserie	17 499,87

Primaire Lafon Féline, acquisition de mobilier et matériel divers	9 229,28
Ensemble des Ecoles matériel divers	1 304,40
Maternelle La Providence, acquisition d'un réfrigérateur, d'une armoire et d'un micro-ondes	797,77
Enseignements	1 191 189,86
Environnement, Espaces verts, propreté	
Espaces verts Centre Ville, arrosage automatique, fontaine, pavé lumineux	80 771,12
Espaces verts travaux divers (arrosage Ermitage, pergolas, éclairage jardin salle du conseil municipal, dallage Ermitage)	47 429,17
Espaces verts, achat d'arbres, d'arbustes et de terre végétale	41 428,96
Espaces Verts Réfection de l'étanchéité des bassins de la Rotonde	23 630,63
étude ZPPAUP règlement 2009	23 610,62
Acquisition de matériel pour le service des Espaces verts (tondeuses, motoculteurs, karcher ...)	15 803,62
Hippodrome, clôture	7 585,45
Environnement, Espaces verts, propreté	240 259,57
Action sociale	
Règlement 2008 acquisition de l'Espace Social LYAUTEY Champ de Courses	398 833,13
Acquisition des locaux de la Crèche TROTTE MENU règlement 2008	146 433,54
Subvention exceptionnelle d'investissement pour achat de mobilier et de matériel à l'Association TROTTE MENU	30 000,00
Crèche "Les Mosaïques", Travaux de conformité électrique, achat de mobilier et de matériel divers	10 022,92
Crèche La Providence, Travaux de conformité incendie et électrique	8 120,04
Crèche Chenille Verte, pose de luminaires, achat de mobilier et de matériel divers	7 233,04
RPA la Bérengère, travaux de peinture et acquisition de mobilier et matériel divers	3 995,12
Crèche Familiale, achat de mobilier et de matériel divers	3 424,50
RPA Mieux Vivre, acquisition de mobilier et matériel divers	3 215,84
Halte Garderie du Centre, mobilier et matériel divers SECHE LINGE	2 190,87
CAMEL DIAM SACCO ADULTE	432,95
Action sociale	613 901,95
Sports	
Piscine, travaux solarium	162 661,34
Plaine des sports des Ecus, travaux divers (arrosage, pose de poteaux terrain de boule, filet pare ballon, clôture, aire de stockage), mise en place de la vidéosurveillance et acquisition de matériel.	156 087,36
Réalisation de la tribune des Ecus, fin des règlements	102 683,98
Travaux terrain de rugby Godard	67 107,32

Piscine, achat de végétaux, additif de l'arrosage intégré, rénovation pédiluve, carrelage cabines et travaux d'alarme pose alarme	50 537,42
Participation 2008 Gymnase Ausone	50 000,00
Tennis stade Jean DEYCARD, réfection cours 5,6 et 7 et travaux divers	18 401,75
Salle de sports de la Filolie, travaux de mise en conformité et de clôture	17 319,21
Stade Jean Jaurès, travaux de conformité électrique, de peinture, signalisation, achat de matériel sportif et décompactage	16 915,39
Salle de sports Jean Martial, travaux de peinture, pose de film d'occultation, équipement de poteaux de volley, AUTOLAVEUSE SALLE J.MARTIAL	15 992,83
Salle de sports des Ecus, travaux électriques, alarme, traitement de fissures	14 015,64
Ensemble des sites sportifs	13 677,93
City Stade Filet pare-ballon	7 987,49
Sports	693 387,66
Jeunesse Alsh	
La Chêneraie Rénovation des Salles du Carré	92 360,83
Bâtiments de la Chêneraie, Travaux de couverture	33 583,52
ALSH 3 - 6 ans travaux de peinture et de faux-plafonds, de conformité électrique et de chauffage, achat de mobilier et de matériel divers	16 935,34
ALSH 6 - 9 ans travaux divers (menuiserie, poteaux ...)	10 258,50
La Chêneraie, pose de fenêtres dans un logement de fonction	7 385,20
ALSH 10 - 12 ans Les Ecus, achat d'un billard et d'un abri de jardin	3 085,52
Garderies périscolaires Elémentaires, acquisition de mobilier et matériel divers	1 550,00
BIJ, mobilier divers	1 459,00
Garderies périscolaires Maternelles, mobilier ludique	610,60
Jeunesse Alsh	167 228,51
Service Généraux	
Acquisition de matériel informatique pour les services	65 973,23
Acquisition de logiciels informatiques pour les services (gestion des doléances, migration logicielle Technocarte)	18 376,54
Acquisition de photocopieurs (2 écoles primaires, 4 écoles maternelles, 1 mairie)	15 337,49
Police Municipale acquisition de matériel (talkie walkie, cinémomètre, éthylotest électronique, lasso capture de chiens, armoire forte)	10 931,43
Service reprographie, acquisition d'un thermo relieur	4 529,85
Service Généraux	115 148,54
Total CA 2008	4 849 620,65

**4/
Recettes**

Recettes	CA 2007	CA 2008	% de variation	Commentaire en page
10 - Dotation et fonds propres sauf 1068 (couverture du besoin réel de financement)	(1)931 726,98	(2)954 656,71	2,46%	14
13- Subventions (sf 138)	119 392,48	349 889,60	193,06%	15
16 - Emprunts et dettes	1 750 000,00	31 175,00	-98,22%	15

(1) FCTVA : 910 281,00 € TLE : 21 445,98 €

(2) FCTVA : 926 631,00 € TLE : 28 025,71 €

Dotations et fonds propres sauf 1068 (10)

Le FCTVA perçu en 2008 prend en compte les investissements de 2006, il est sensiblement égal à celui que nous avons perçu l'année dernière. C'est à partir de 2005 que nos dépenses d'équipement ont connu une progression très conséquente.

Subventions (13)

Cette subvention pour 2008 comprend :

- subventions pour la construction de la tribune des Ecus :
 - o de l'Etat pour 100 000 €,
 - o de la Fédération Française de Football pour 16 000 €
 - o le solde de la subvention du Conseil Général pour 28 800 €,
- subvention de 25 000 € de l'Etat pour la restructuration de l'Hôtel de Ville,
- le FDAEC de 2007 et de 2008 à hauteur de 127 939 €,
- une première partie des subventions du Conseil général et de la Région pour l'Espace Social Lyautey Champ de Courses pour 52 150,60 €,

Emprunts et dettes (16)

Comme nous l'indiquons déjà supra, en 2008 nous n'avons mobilisé que 31 175 € d'emprunts nouveaux (1er versement de l'emprunt à taux zéro de la CAF pour l'acquisition de l'Espace Social Lyautey / Champ de Courses sur un total de 45 700,00 €) le solde sera encaissé courant 2009.

Conclusion

L'établissement du compte administratif nous conduit à proposer l'affectation d'un résultat excédentaire de **4 722 596,84 €** qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal. En effet, l'affectation évoquée lors de la présentation du BP 2009 (conseil du 10 février 2009) n'était que provisoire.

Le résultat définitif se présente comme ci-après :

Résultat de clôture à affecter	Excédent :	8 583 798,71
Résultat comptable d'investissement cumulé :	Déficit :	-3 690 628,52
(B) Besoin (-) réel de financement		-3 861 201,87
Excédent reporté à la section de fonctionnement (contre 5 441 993,71 € en 2007) soit une diminution de - 13,22 %		4 722 596,84

A titre d'information, nous vous communiquons ci-après :

- un comparatif avec l'année N-1 des ratios financiers de 2008.

	Informations financières	CA 2007	CA 2008
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	885,70 €	885,81 €
2	Produit des impositions directes/population	553,80 €	544,66 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1086,51 €	1053,72 €
4	Dépenses d'équipement brutes/population	281,59 €	204,50 €
5	Encours de dette/population	492,68 €	433,21 €
6	DGF / population	187,79 €	181,87 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,19 %	55,34 %
8b	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	1,4699	1,4658
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	89,19 %	91,55 %
10	Dépenses d'équipement brutes/recettes réelles de fonctionnement	25,92 %	19,41 %
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	45,35 %	41,11 %

M. LE MAIRE rappelle qu'il est difficile d'expliquer certaines variations en comparant les chiffres d'une année avec ceux de l'année précédente ; il faut parfois reprendre ceux des deux ou trois années auparavant.

M. Michel VINCENT constate que la situation financière de la commune est très confortable et que le contexte est également très favorable. Néanmoins, il remarque une augmentation des dépenses de fonctionnement, une diminution de l'excédent, de la capacité d'autofinancement et de l'investissement, un excédent de fonctionnement qui reste élevé et des charges salariales trop maîtrisées. Il en arrive donc à se demander quelles sont les perspectives à moyen terme. Il craint en effet que la situation soit moins favorable dès lors que les travaux prévus seront engagés.

M. LE MAIRE ne partage pas ses inquiétudes en ce qui concerne l'avenir des finances locales. Depuis huit ans, la Municipalité a démontré le sérieux et la rigueur de gestion qui a été mise en place. Il rappelle que la diminution progressive de l'excédent était prévue et annoncée et il confirme que les engagements d'investissements et de politique fiscale seront maintenus.

M. ZIMMERMANN rappelle que la Municipalité a inscrit le budget 2009 dans la perspective pluriannuelle, c'est-à-dire investir et équiper la commune en utilisant cet excédent important.

M. ASSERAY fait part de ses inquiétudes. Il constate une diminution des participations de l'Etat ou des organismes divers. D'autre part, les contributions directes des Bouscatais sont toujours de plus en plus importantes par rapport au taux de l'inflation (+ 2,88 %), le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est de 1,46 pour une moyenne de 1,30 (la Chambre des Comptes l'a d'ailleurs relevé). Concernant la dotation de solidarité communautaire et de croissance, elle est de 31,47 € / habitant au Bouscat alors que la moyenne de la CUB est de 46 €, soit - 23 %. Ceci conforte d'ailleurs une analyse comparative parue dans une note émanant du groupe Communauté d'Avenir qui précise, qu'entre 2001 et 2008, le montant des investissements localisables par commune place Le Bouscat en dernière position. En effet, aujourd'hui, pour l'aide à l'investissement de la C.U.B., la ville est à 541 € / habitant alors que la moyenne C.U.B. est de 1 372 €. Il n'y a pas d'équité, Le Bouscat est la commune qui perçoit le moins d'aide de la C.U.B alors qu'elle est en deuxième position au niveau de la pression fiscale.

M. LE MAIRE répond point par point :

- dernière position pour l'aide à l'investissement de la C.U.B : M. LE MAIRE constate qu'il fait référence à un document du groupe Communauté d'Avenir alors qu'il refuse d'y adhérer. Ces sources sont en effet exactes mais il faut les replacer dans un certain contexte. Il y a certes une importante disparité entre les chiffres des différentes communes mais cela est normal puisqu'ils dépendent des travaux réalisés par la C.U.B. dans chacune d'elles (voirie...). Bassens est en tête de ce classement en raison de la très forte action économique de la C.U.B. ; au Bouscat, elle est nulle puisqu'il n'y a ni ZAC, ni école subventionnée... Mais, en contrepartie, Le Bouscat pourra peut-être avoir certaines exigences lors de la négociation des contrats de co-développement.

- *D.S.C. : il s'agit de redistribuer aux communes la plus-value de l'action économique de la C.U.B. à partir d'un calcul très complexe et des critères très précis, d'où certaines variations d'une année à l'autre, la moyenne étant de 10 %.*
- *Pression fiscale au-dessus de l'inflation : il faut nuancer le chiffre de 2,88 % ; chaque Bouscатаis ne subit pas une telle augmentation puisqu'il faut tenir compte des nouveaux résidents ; il précise qu'il a relevé dans la « Gazette des Communes » que l'inflation municipale était de 4 %.*

M. JUNCA souhaite revenir sur la baisse de capacité d'autofinancement. Elle serait inquiétante si la commune avait également un endettement très lourd. Or, ce n'est pas le cas, les chiffres sont tout à fait sains, cela a d'ailleurs été relevé par la Chambre des Comptes. Cette capacité à emprunter est donc un point positif et peut permettre à la ville d'investir en profitant de taux assez bas en cette période de crise. Le très faible endettement des Bouscатаis compense cette baisse de capacité d'autofinancement. Il rappelle qu'il a aussi été souvent reproché à la Municipalité d'avoir une gestion trop confortable. Puis il revient sur le classement en tête de la ville de Bassens qui est tout à fait significatif mais qui correspond à un seul exercice annuel. Il serait plus intéressant de comparer ces chiffres sur l'ensemble d'une mandature car il suffit d'un seul investissement conséquent pour augmenter de façon importante le montant alloué à une commune. Certes, ce classement existe mais il ne faut pas pour autant en tirer des conséquences et des projections sur la santé financière de la commune ou l'absence de contributions de la C.U.B..

M. LE MAIRE fait remarquer que des villes comme Talence ou Mérignac figurent aussi en fin de classement alors qu'elles ont bénéficié des travaux du tramway.

M. ASSERAY constate que Bruges perçoit 1 400 € / habitant alors que la C.U.B. a financé une de ses écoles.

M. LE MAIRE rappelle que cette école a été financée par la C.U.B. parce qu'elle est située dans une Z.A.C..

M. ASSERAY pense qu'il faut que Le Bouscat se batte pour obtenir un peu plus de la C.U.B..

M. LE MAIRE en a bien l'intention.

M. Michel VINCENT ne comprend pas que le budget du C.C.A.S. n'ait pas été augmenté.

M. LE MAIRE répond qu'il est opportun de dépenser intelligemment et donc de subventionner le C.C.A.S. en fonction de ses besoins. Certes, le budget n'a pas été augmenté mais il n'a jamais refusé une aide quelconque en conseil d'administration.

M. JUNCA rappelle, qu'il y a deux ou trois ans, le C.C.A.S. a refusé une partie de la subvention, compte-tenu de ses résultats positifs de l'année précédente.

<u>3 3 2 0 8 0 6 9</u> Département : Gironde Commune : Le Bouscat	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2008 Séance du 26 mai 2009	Nombre de Conseillers en exercice 35 Nombre de Conseillers présents 29 Nombre de suffrages exprimés 34
---	---	--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. ZIMMERMANN (après que M. LE MAIRE ait quitté la salle pour qu'il soit procédé au vote du CA), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par Monsieur Patrick BOBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

2) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 676 868,41			5 441 993,71	3 676 868,41	5 441 993,71
Opérations de l'exercice	5 910 044,27	5 896 284,16	21 856 152,66	24 997 957,66	27 766 196,93	30 894 241,82
Totaux	9 586 912,68	5 896 284,16	21 856 152,66	30 439 951,37	31 443 065,34	36 336 235,53
Résultats de clôture	3 690 628,52			8 583 798,71		4 893 170,19
Restes à réaliser	1 570 573,35	1 400 000,00			1 570 573,35	1 400 000,00
Totaux cumulés	11 157 486,03	7 296 284,16	21 856 152,66	30 439 951,37	33 013 638,69	37 736 235,53
Résultats 2008	3 861 201,87			8 583 798,71		4 722 596,84

Comptes annexes cf : délibération sur le Compte Administratif 2008 du Budget annexe Cimetière

3) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2008 est approuvé à la MAJORITE :

28 voix POUR

6 ABSTENTIONS (M. Michel VINCENT, MME BORDES, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

DOSSIER N° 4.2 : COMPTE DE GESTION 2008 VILLE

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Je vous demande d'approuver le compte de gestion 2008, en parfaite concordance avec les chiffres du compte administratif 2008.

M. FOURNIER confirme la parfaite concordance entre les chiffres du compte de gestion et ceux du compte administratif.

Le compte de gestion 2008 de la ville est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 4.3 : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA VILLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	3 141 805,00 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	5 441 993,71 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	8 583 798,71 €
	Déficit :	
	(A2)	

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	13 760,11 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) /	Excédent :	
	Déficit :	3 676 868,41 €
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	
	Déficit :	3 690 628,52 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		1 570 573,35 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		1 400 000,00 €
Solde des restes à réaliser :		- 170 573,35 €
(B) Besoin (-) réel de financement		3 861 201,87 €
Excédent (+) réel de financement		

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)		3 861 201,87 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
	SOUS TOTAL (R 1068)	3 861 201,87 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		4 722 596,84 €
	TOTAL (A1)	8 583 798,71 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)		

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat en Euros

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 4 722 596,84 €	D001 : solde d'exécution N-1 : 3 690 628,52 €	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 3 861 201,87 €

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

29 voix POUR

6 ABSTENTIONS (M. Michel VINCENT, MME BORDES, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

DOSSIER N° 4.4 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU B.P. 2009

RAPPORTEUR : M.ZIMMERMANN

En application du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants, considérant les réajustements nécessaires suite au rapprochement des comptes de l'exercice 2008 avec la Trésorerie Municipale et considérant également les dépenses imprévisibles auxquelles il a fallu faire face pour assurer la continuité du fonctionnement des services publics, comme pour le vote du budget, ces modifications vous sont présentées au niveau du chapitre, je vous propose de procéder aux mouvements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
TOTAL CHAPITRE 002	Résultat de fonctionnement reporté		851 176,48
TOTAL CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	222 876,48	
TOTAL CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	495 000,00	
TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	233 300,00	
TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	30 000,00	
TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels		130 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		981 176,48	981 176,48

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
TOTAL CHAPITRE 001	Résultat d'investissement reporté	- 109 371,48 €	
TOTAL CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	170 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement		495 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 10	Excédents de fonctionnement capitalisés		- 109 371,48 €
TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	325 000,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		385 628,52 €	385 628,52 €

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

29 voix POUR

6 ABSTENTIONS (M. Michel VINCENT, MME BORDES, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

DOSSIER N° 5 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION SOUVENIR FRANÇAIS

RAPPORTEUR : MME SALIN

L'Association Souvenir Français est investie d'une triple mission :

- conserver le souvenir de ceux qui sont morts pour la France
- entretenir les monuments élevés à leur mémoire
- transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives.

La commune étant sollicitée pour un montant de 450 €, je vous demande donc d'autoriser M. LE MAIRE à apporter ce concours exceptionnel ; cette somme étant inscrite au chapitre 65 article 6574 sera versée à l'Association Souvenir Français.

M. LE MAIRE précise que cette association a fêté son cinquantenaire l'an dernier.

M. ABRIOUX demande s'il s'agit d'une nouvelle subvention.

M. LE MAIRE explique que la ville subventionne déjà cette association tous les ans et qu'il s'agit de lui octroyer aujourd'hui une subvention exceptionnelle.

M. ABRIOUX souhaite savoir quelle est l'origine de cette association.

MME SOULAT répond qu'elle a été créée en 1914 par des femmes de soldats, ce qui leur a permis d'envoyer des colis à leur conjoint qui se battaient dans les tranchées. Tous les ans, cette association organise une quête le 1^{er} novembre à l'entrée du cimetière afin de récolter des fonds pour pouvoir assumer ses trois fonctions : conserver le souvenir de ceux qui sont morts pour la France, racheter les tombes des soldats qui n'ont plus de famille, les remettre en état, les fleurir et perpétuer le souvenir de ces anciens combattants aux nouvelles générations.

M. LE MAIRE pense que cette association a plutôt été créée vers 1870. Il précise également qu'il s'agit d'une association nationale et que cette subvention exceptionnelle sera octroyée à la section bouscataise.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 6 : TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2009-2010

RAPPORTEUR : MME MANDARD

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner le projet de nouvelle tarification de la saison culturelle 2009 – 2010, à savoir :

1-CATEGORIES DE TARIFS A L'UNITE (en euros) : 3 catégories de spectacles :

	<u>Tarif normal</u>	<u>Tarif réduit</u> <i>3^{ème} âge, groupes de dix, comités d'entreprises</i>	<u>Tarif spécial</u> <i>scolaires, étudiants (moins de 25 ans), demandeurs d'emploi</i>
Spectacle A	30 €	22 €	12 €
Spectacle B	20 €	15 €	10 €
Spectacle C	10 €	8 €	5 €

Tarif enfant : pour les spectacles de catégorie A, 50 % du tarif spécial à partir du 2^{ème} enfant

2- PRIX : ABONNEMENT INDIVIDUEL – A L'UNITE

	Tarif spectacle A à l'unité	Tarif spectacle B à l'unité	Tarif spectacle C à l'unité
De 3 à 5 spectacles pris	22 €	15 €	8 €
De 6 à 9 spectacles pris	18 €	13 €	7 €
De 10 à 14 spectacles pris	16 €	11 €	6 €

Une carte nominative sera délivrée et donnera droit à des « tarifs réduits » pour chaque spectacle supplémentaire pris en cours de saison.

3-AUTRE TARIF – A L'UNITE (hors abonnement)

« **Et droit devant jusqu'au matin** » d'après l'œuvre de Peter Pan de James M.Barrie

Tarif normal : 20 €

Tarif réduit : 15 €
Tarif spécial : 10 €
Tarif exceptionnel : 50 € (2 adultes et 2 enfants obligatoirement)

Tarif auditorium : Adulte : 8 €
Gratuit jusqu'à 18 ans

Tarif des mercredis des tout-petits : 2 € par enfant (avec 1 accompagnateur gratuit), 2 € par accompagnateur supplémentaire.

Jeunesses Musicales de France (encaissement de ce tarif par l'organisateur)
Tarif unique pour spectacle l'après-midi : 4 €

Dans le cadre de notre partenariat avec la ville d'Arcachon, les abonnés des deux communes pourront bénéficier dans chacune des deux villes, sur présentation de leur carte, de tarifs réduits sur les spectacles de la saison culturelle 2009 - 2010.

Dans le cadre de notre partenariat avec la ville de Bruges, les abonnés des deux communes pourront bénéficier dans chacune des deux villes, sur présentation de leur carte, de tarifs réduits sur les spectacles de la saison culturelle 2009 - 2010.

MME MANDARD indique les modifications apportées par rapport à la délibération de l'an dernier :

- 14 spectacles au lieu de 20,
- suppression des tarifs les plus élevés « hors catégorie » en raison du coût moins élevé de certains spectacles et du partage de VHR (transport) avec d'autres communes obtenu grâce à la convention signée avec la ville d'Arcachon en décembre 2008,
- pas d'augmentation des autres tarifs,
- tarifs réduits appliqués aux abonnés d'Arcachon dans le cadre de la convention.

Elle précise que le spectacle de Peter Pan sera également proposé aux écoles bouscataises.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 7 : ORGANISATION DE SEJOURS POUR LES JEUNES – FIXATION DES TARIFS

RAPPORTEUR : M. Dominique VINCENT

La ville du BOUSCAT organise depuis 2005 des séjours à destination des jeunes, tel que prévu dans l'ancien contrat temps libre jeunes signé avec la CAF de la Gironde et repris dans le Contrat Enfance Jeunesse, conformément à la délibération du 16 décembre 2008.

Jusqu'ici, certains séjours étaient organisés au sein même des accueils de loisirs municipaux, d'autres étaient spécifiquement prévus pour les jeunes du quartier Lyautey-Champ de Courses, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Les équipes d'animation des différents accueils de loisirs, en lien avec le responsable des politiques contractuelles et les associations intervenant au sein du quartier CUCS ont mis en évidence la nécessité de développer les échanges entre quartiers et structures. Elles ont montré la pertinence et l'intérêt pour les jeunes et leurs familles de favoriser les projets fédérés sur l'ensemble du territoire communal, privilégiant la mixité des publics.

Ainsi, il est proposé :

- de fusionner les séjours organisés par l'accueil de loisirs des Ecus et ceux organisés spécifiquement pour les jeunes du quartier CUCS, pour favoriser les échanges inter quartiers et la mixité sociale ;
- de fixer la participation des familles à l'ensemble des séjours, en fonction de leurs quotients familiaux tel que pratiqué pour les accueils de loisirs par délibération du 8 juillet 2008. Cette nouvelle tarification vise à favoriser l'accès du plus grand nombre de jeunes à ces séjours et ainsi faciliter leur départ en vacances ;
- de fixer les tarifs en complément de ceux établis par délibération du 8 juillet 2008, annexe 4, ainsi qu'il suit au 1er juillet 2009 :

QUOTIENT FAMILIAL EN EUROS	STAGES		SEJOURS (2 ^{ème} enf. – 25 %)
	3 séances	5 séances	
Jusqu'à 500	5,30	8,84	5,86
501 à 800	7,80	13,00	8,62
801 à 1100	11,70	19,50	12,93
1101 et plus	15,60	26,00	17,25

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 8 : ORGANISATION DE FORMATIONS « PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1) » – FIXATION DES TARIFS DE PARTICIPATION

RAPPORTEUR : M. Dominique VINCENT

La ville du BOUSCAT est impliquée dans le dispositif national de formation des citoyens acteurs de sécurité civile. Ainsi, elle organise en partenariat avec l'Union Départementale de premiers secours de la Gironde UDPS33 des stages à destination des jeunes publics bouscatais leur permettant de se former à la prévention et aux secours civiques de niveau 1 (PSC1), qui s'est substituée à l'attestation de formation aux 1ers secours.

Dans ce cadre, le Bureau Information Jeunesse municipal (BIJ), antenne du Centre d'Information des Jeunes d'Aquitaine (CIJA) et agréé par la Direction Départementale Jeunesse et Sports, propose chaque année plusieurs stages PSC1 destinés aux jeunes de 10 à 25 ans. Cinq stages sont prévus en 2009. Le coût d'une formation de 10 heures pour la Ville du BOUSCAT est de 580 euros, pour 10 participants.

Afin d'impliquer le jeune dans sa démarche de citoyen acteur de sécurité civile, il est proposé de fixer le montant de l'inscription à la formation PSC1 à 5 euros. **Ce montant correspond à celui fixé par la Mission Locale Technowest sur l'ensemble du territoire sur lequel elle intervient**, et notamment au BOUSCAT, dans un souci d'équité pour les jeunes stagiaires.

Les participations ainsi fixées seront encaissées dans le cadre de la régie de recettes du pôle jeunesse.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 9 : REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA VILLE DU BOUSCAT SUPPRESSION DE LA « PRIME DE LA VILLE DU BOUSCAT »

RAPPORTEUR : M. VALMIER

Par délibération du 23 octobre 2007 (dossier N° 11 portant : « Régime indemnitaire des agents de la Ville du Bouscat »), le Conseil Municipal a créé un nouveau régime indemnitaire appelé : « Prime de la Ville du Bouscat », modulé en fonction de la nature des fonctions exercées, de la manière de servir et de la présence effective au travail.

Dans son rapport d'observations définitives présenté au conseil municipal du 12 mai 2009, la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine estime que « la prime de présence instituée par la commune du Bouscat n'est pas conforme à la législation en vigueur. Il appartenait alors à la collectivité d'appliquer la modulation désirée sur une prime existante. »

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de supprimer la « Prime de la Ville du Bouscat » qui, en conséquence, ne sera pas appliquée aux agents sur l'exercice 2009.

La Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine précisant par ailleurs que « l'organe délibérant peut décider de moduler les attributions servies à chaque agent en fonction de critères qui lui sont propres et qu'il aura préalablement définis », une délibération sera prochainement soumise à l'examen du conseil municipal afin de fixer les modalités d'attribution au personnel communal d'une indemnité intégrée dans l'ensemble des primes existantes.

M. VALMIER explique qu'il s'agit en fait de supprimer l'appellation de cette prime, le principe étant maintenu puisqu'elle sera intégrée dans les primes déjà existantes.

M. LE MAIRE indique que cette nouvelle prime sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 30 juin.

M. Michel VINCENT s'étonne que cette prime ait pu être instaurée alors qu'elle était illégale. D'autre part, il tient à préciser que son groupe désapprouve le fait qu'elle soit modulée en fonction du présentisme et de la manière de servir.

M. LE MAIRE précise que les services préfectoraux avaient, à l'époque, été consultés et ne s'étaient pas opposés à sa mise en place dans la mesure où elle ne dépassait pas le montant maximum des primes susceptibles d'être distribuées aux agents. C'est ce qu'il a expliqué à la Chambre des Comptes mais elle en a jugé différemment.

M. PASCAL est satisfait par le maintien de cette prime et demande s'il est envisagé de maintenir ou d'augmenter l'enveloppe globale en 2009.

M. LE MAIRE répond qu'elle sera, pour l'instant, maintenue.

MME BEGARDS propose de revaloriser la prime du C.O.S. (Comité d'Oeuvres Sociales) en attendant que le nouveau principe soit applicable.

M. LE MAIRE explique qu'il n'y aura aucune interruption de paiement. Il n'a pas voulu soumettre à l'avis du même conseil municipal la suppression de la prime et la mise en place de la nouvelle méthodologie, celle-ci le sera donc le 30 juin. Le but est en effet de pouvoir verser aux agents l'équivalent du montant de cette prime le plus rapidement possible, en adéquation avec la loi, par le versement de primes déjà existantes.

M. VALMIER précise que cette prime n'est versée qu'une fois par an en fonction des différents critères. La Municipalité a donc la possibilité de les ajuster sur les primes déjà existantes.

M. LE MAIRE indique que la Municipalité va majorer ces primes existantes afin d'atteindre le montant de la prime supprimée.

M. LAMARQUE ne comprend pas pourquoi M. Michel VINCENT est contre cette prime.

M. Michel VINCENT explique qu'il est contre le principe même de cette prime qu'il assimile à une prime au mérite.

M. LE MAIRE lui confirme qu'il s'agit bien de récompenser le service rendu à la population.

M. Michel VINCENT répond qu'il n'a pas la même conception du service public.

M. LE MAIRE précise que les agents municipaux ont été unanimes quant à la mise en place de cette prime.

M. VALMIER explique que cette prime permet à la Municipalité de récompenser les agents qui font mieux leur travail que d'autres et de leur montrer ainsi sa reconnaissance pour leur implication. Cette démarche a été acceptée par tous les employés communaux.

M. LE MAIRE indique que le montant de cette prime est de l'ordre de 1 000 € par agent.

M. LAMARQUE pense qu'il est important de pouvoir avoir recours à la méritocratie car cela peut aider à accompagner la charte Marianne en fonction depuis 2005 dans le service public.

M. ABRIOUX demande quel est le pourcentage d'agents qui ne perçoit pas cette prime.

M. LE MAIRE répond que seules deux personnes ne l'ont pas perçue.

M. Dominique VINCENT explique que, lors de l'annonce de la suppression de cette prime en C.T.P., tous les syndicats sans exception ont demandé à M. LE MAIRE ce qui était envisagé pour la remplacer.

M. Michel VINCENT n'est pas opposé au principe des primes mais au fait que celle-ci soit versée en fonction du mérite.

M. LE MAIRE lui suggère de se rapprocher des agents municipaux afin de modifier son jugement.

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :
34 voix POUR
1 ABSTENTION (M. Michel VINCENT)

DOSSIER N° 10 : CREDITS AFFECTES AU CABINET DU MAIRE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Dans son rapport d'observations définitives présenté au Conseil Municipal le 12 mai 2009, la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine constate que « *la commune du Bouscat n'a pas pris de délibération conforme aux dispositions de l'article 3 du décret N° 87-1004 du 16 décembre 1987 afin de fixer le montant des crédits affectés au cabinet du Maire* ».

Cet article stipule qu'« *aucun recrutement de collaborateur de cabinet ne peut intervenir en l'absence de crédits disponibles au chapitre budgétaire et à l'article correspondant. L'inscription du montant des crédits affectés à de tels recrutements doit être soumise à la décision de l'organe délibérant* ».

Le nombre de collaborateurs de cabinet étant lié, conformément aux dispositions législatives, à la taille démographique de la collectivité, le Conseil Municipal du Bouscat approuve pourtant chaque année par délibération, lors du vote du budget, le tableau des effectifs qui prévoit le nombre maximum de collaborateurs de cabinet et le montant maximum des crédits affectés à leur rémunération.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de formaliser de manière spécifique les crédits affectés au cabinet du Maire de la manière suivante :

EFFECTIFS (article 10 du décret N° 87-1004)

« *Deux personnes lorsque la population de la commune est comprise entre 20 000 et 40 000 habitants* ». Effectif 2009 : 2 collaborateurs de cabinet.

REMUNERATION (article 7 modifié par décret N° 2005-618 du 30 mai 2005)

« *La rémunération individuelle de chaque collaborateur de cabinet est fixée par l'autorité territoriale. Elle comprend un traitement indiciaire, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement y afférents ainsi que, le cas échéant, des indemnités.*

Le traitement indiciaire ne peut en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant, soit à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité ou de l'établissement occupé par un fonctionnaire, soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité ou l'établissement.

Le montant des indemnités ne peut en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade de référence mentionnés au deuxième alinéa.

En cas de vacance dans l'emploi ou le grade retenu en application des dispositions du présent article, le collaborateur de cabinet conserve à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent. »

Montant maximum des crédits ouverts au budget prévisionnel (délibération du 10 février 2009 - vote du budget – chapitre 12) : 138 000 €, montant susceptible d'évoluer en fonction de la valeur de l'indice de la fonction publique.

Cette délibération s'appliquera pendant la durée du présent mandat.

M. LE MAIRE précise que ces deux personnes ne bénéficient d'aucune prime.

MME DESON souhaite savoir si, lors des exercices précédents, l'intégralité de la ligne budgétaire a été utilisée.

M. LE MAIRE répond négativement.

M. Michel VINCENT demande s'ils bénéficient de rémunération en nature.

M. LE MAIRE répond négativement.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 11 : PARTICIPATION A L'OPERATION BUS PLAGE ETE 2009 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : M. Dominique VINCENT

Depuis plusieurs années, le Conseil Général de la Gironde organise une opération baptisée « Bus Plage » destinée à permettre aux habitants de l'agglomération bordelaise qui ne partent pas en vacances de se rendre sur les plages du littoral girondin moyennant un tarif aller retour de deux euros. La qualité des vacances des jeunes et des familles se trouve ainsi réellement améliorée.

La ville participe à cette opération depuis 2005. Compte-tenu du succès de l'opération l'an passé (255 destinations plage : 246 pour LACANAU, 9 pour LE PORGE), il est souhaitable de la reconduire pour la période estivale 2009.

La participation des communes à l'opération « Bus Plage » est fixée selon les conditions suivantes :

- saison estivale 2009 : du 29 juin au 30 août,
- les habitants du BOUSCAT ont accès au « Bus Plage » tous les jours de la semaine, aux horaires et points d'arrêts des services indiqués dans les fiches horaires des lignes N° 701 et 702, compte-tenu des précisions ci-dessous :

Pour la ligne 701- Bordeaux-Le Porge, le départ des services « Bus-Plage » s'effectuera à l'arrêt de la ligne sur la commune de Mérignac « Grand Louis »

Pour la ligne 702 - Bordeaux-Lacanau, seuls les services aller de 9 h 15 et 10 h 15 et retour de 18 h 30 et 19 h 30 sont accessibles au tarif « Bus-Plage ». Un seul point d'arrêt est prévu au BOUSCAT : "rue Raymond Lavigne".

L'aller et le retour doivent se faire dans la même journée.

- opération à destination des jeunes (moins de 20 ans) et des familles (minimum 1 adulte + 1 enfant)
- coût du transport évalué par le transporteur à 6 euros par personne
- tarif proposé aux usagers : 2 euros l'aller-retour par personne
- gratuité pour les enfants de moins de 5 ans
- participation du Conseil Général par aller-retour de 2 euros
- participation de la Ville par aller-retour de 2 euros
- carte « bus plage » éditée par le Conseil Général et délivrée gratuitement par la ville (photo + justificatif de domicile + livret de famille)
- coût de revient partagé : 0,40 €/carte remboursé par la Ville au Conseil Général
- communication par affichage sur les cars, dans les diverses publications municipales, Conseil Général, Internet et Offices du Tourisme concernés, dans les collèges et écoles des villes concernées
- impression des affiches et plaquettes prise en charge par le Conseil Général.

Je vous propose d'autoriser M. LE MAIRE à signer la convention correspondante avec le Conseil Général et à engager les dépenses, selon les conditions précitées.

MME BEGARDES souhaiterait qu'il y ait une communication plus importante de cette initiative, dès le mois de juin.

M. Dominique VINCENT précise que, tous les ans, la presse s'en fait écho trois fois, que cela est également mentionné dans le journal municipal et sur le site de la ville et qu'une affiche est apposée dans tous les centres de loisirs et au B.I.J..

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 12 : CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN RESIDENCE GALLIENI – LYAUTEY - AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le projet de renouvellement urbain de la résidence « Gallieni-Lyautey » entre dans les objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé entre la ville du BOUSCAT, l'Etat et la Communauté Urbaine de BORDEAUX pour les années 2007 – 2009, en vue d'améliorer la vie quotidienne des habitants de ces résidences construites dans les années 60.

Cette opération de **construction – démolition** va permettre de développer l'offre de logements sociaux sur le territoire et la mixité des publics au sein même du programme en question. Elle résulte d'une étude pré-opérationnelle de renouvellement urbain menée par le bureau d'étude PLACE, qui a confirmé le problème d'intégration de la résidence dans la ville et l'obsolescence des bâtiments.

Ainsi, l'opération globale porte sur :

la **construction de 40 logements** et la **démolition de 30 logements**, soit plus 10 logements construits, le réaménagement des voies et des espaces verts internes, constituant un projet d'ensemble contribuant à la requalification de tout un quartier en cours d'évolution.

Le programme de construction comprend 30 PLUS CD et 10 PLAI.

La première tranche, qui commence début juin 2009 comprend 22 logements sur deux bâtiments. Elle se poursuit par la démolition du bâtiment Gallieni-Lyautey. La deuxième tranche de construction comprend 18 logements dans un seul bâtiment. Le programme s'accompagne d'aménagements garantissant la perméabilité entre la résidence et les espaces extérieurs, particulièrement le parc du petit bois de l'hippodrome, d'une intégration paysagère du stationnement et d'une requalification des voies publiques bordant l'opération : route du Médoc, boulevard Lyautey.

Ce vaste programme est le fruit d'un travail partenarial entre :

- la Ville du BOUSCAT au titre de l'aménagement des espaces verts et le reprise de l'éclairage public,
- la Communauté Urbaine de BORDEAUX pour le retraitement des voies publiques périphériques et le financement dans le cadre de sa politique de logement social des logements PLUS CD et PLAI,
- le Conseil Général de la Gironde au titre du financement des PLAI,
- l'Etat, dans le cadre de sa délégation de compétence de l'aide à la pierre à la CUB pour la reconstruction des logements,
- Gironde Habitat pour la démolition – reconstruction des logements, l'aménagement des espaces résidentiels et les actions menées dans le cadre du relogement des familles.

Le coût et les interventions de chaque partenaire s'établissent ainsi qu'il suit :

- démolition : coût total TTC : 247 967 euros
 - Aide de l'Etat : 91306 euros,
 - CUB : 47 344 euros,
 - CILG : 36 522 euros
- construction de 40 logements : 4 942 848,58 euros TTC
 - Intervention de la CUB (délégation de l'Etat aide à la pierre) : 295 067,36 euros,
 - Conseil Général : 100 000 euros,
 - CUB : 50 000 euros,
 - Prêts Caisse des Dépôts et Consignations
- aménagement des voies et espaces publics : 1 369 780 euros TTC, dont 670 000 pour la CUB et 699 780 euros pour la ville du BOUSCAT.

L'objet de la convention de renouvellement urbain est de définir les obligations de chaque partenaire dans le cadre de l'opération globale et de définir les modalités de son suivi.

Je vous propose de m'autoriser :

- à signer la convention relative à cette opération de renouvellement urbain,
- à engager les études et les travaux correspondant à ces obligations contractuelles,
- à inscrire les dépenses correspondantes sur les exercices budgétaires inscrits à la convention.

M. LE MAIRE donne quelques précisions :

- p 17 et 18 : la participation de la ville (699 780 €) correspond à la réalisation des espaces verts, de l'éclairage public et du petit bois de l'hippodrome,
- p 4 : il est stipulé que la ville doit atteindre 22 % de logements locatifs conventionnés, il s'agit en fait d'un souhait de la Municipalité,
- cette résidence a été construite en 1962 et a été réhabilitée en 1987,
- p 7 : il est prévu 1T1 T2, 17 T3, 10 T4 et 2 T5 selon une exigence de la Municipalité afin de pouvoir accueillir de grandes familles et d'être en adéquation avec la réalité de ce quartier (30 en PLUS et 10 en PLAI).

M. LE MAIRE rappelle la signification des sigles cités dans ce dossier :

- P.L.S. : prêt locatif social
- P.L.U.S. : prêt locatif à usage social (foyers modestes)
- P.L.A.I. : prêt locatif aidé d'Intégration (foyers en grande difficulté).

Il précise qu'un comité de pilotage a été mis en place pour le relogement des familles depuis de nombreux mois. Il donne la parole à MME CAZABONNE-DINIER qui a suivi ce dossier.

MME CAZABONNE-DINIER indique que toutes les familles ont été consultées, toutes seront relogées à l'exception de deux qui ont décidé de se faire bâtir sur une autre commune.

M. LE MAIRE rappelle qu'il y aura donc 40 logements (10 de plus qu'à l'heure actuelle) : 22 seront d'abord construits pour permettre le relogement des familles, puis on procédera à la démolition des anciens bâtiments pour bâtir les 18 restants. Des parking semi-enterrés et aériens boisés sont également prévus et le Boulevard Lyautey sera à terme requalifié (piste cyclable bi-directionnelle).

MME DE PONCHEVILLE pense en effet qu'il s'agit d'un projet très important mais qu'il manque d'ambition. Certes, il faut réhabiliter les logements qui sont actuellement déficients mais ce ne sont pas des aménagements d'espaces verts qui suffiront à résoudre le problème d'intégration dans la ville et à supprimer l'effet « ghetto » de cet ensemble. Elle pense qu'il aurait été opportun d'y prévoir des appartements relevant du P.L.S. car cela aurait permis une plus grande mixité sociale. D'autre part, il aurait été important pour un tel projet d'avoir une grande ambition en terme de développement durable (bâtiments écologiques). Certes, ce n'est pas la commune qui construit mais elle peut avoir certaines exigences lorsqu'elle est partenaire. Elle regrette que ce projet ne soit pas plus exemplaire et plus significatif, surtout lorsque l'on voit l'investissement de la Municipalité sur l'opération du centre ville. Elle aurait dû fournir un effort plus important pour ce type de quartier. Elle fait également remarquer que les conseillers ne connaissent pas forcément la signification de tous les sigles et qu'il serait donc opportun, à l'avenir, de les développer dans les dossiers qui leur sont transmis, surtout qu'ils ont très peu de temps pour les préparer.

M. LE MAIRE fait remarquer qu'un élu d'une ville de 25 000 habitants est censé connaître la signification des sigles tels que P.L.U., P.L.S., P.L.A.I.. D'autre part, il tient à la rassurer au sujet de cette construction, Gironde Habitat va bien construire des bâtiments qui répondent aux normes de développement durable, comme ils l'ont d'ailleurs déjà fait à la résidence Champ de Courses. Enfin, en ce qui concerne l'absence de logements P.L.S. sur ce projet, la Municipalité travaille sur ce dossier depuis huit ans et elle a raisonné en terme de quartier du C.U.C.S. et non pas de résidences ; il reconnaît qu'elle a fait une erreur d'appréciation avec Gironde Habitat en ne prévoyant que du P.L.S. sur la première tranche des travaux sur Champ de Courses. C'est pour cette raison qu'il n'y a que du P.L.U. et du P.L.A.I. sur Lyautey pour équilibrer globalement l'offre de ce quartier. Par contre, il n'accepte pas que l'on parle de « ghetto » car il s'agit d'une résidence parfaitement identifiée, structurée. Il pense qu'il est intéressant d'avoir l'avis d'une habitante de ce quartier et cède donc la parole à MME TRAORE.

MME TRAORE précise qu'elle habite cette résidence depuis 1998 avec son époux et ses cinq enfants. Elle ne considère pas ce quartier comme un ghetto, ce terme implique une mise à l'écart et ce n'est pas du tout le cas de Lyautey. Les habitants discutent régulièrement des nouvelles améliorations avec Gironde Habitat et la Mairie. Elle tient d'ailleurs à remercier M. LE MAIRE pour le T5 qu'il a sollicité car il y a en effet dans cette résidence des familles comme la sienne avec 5 enfants ou plus.

M. LE MAIRE ajoute que l'ouverture du bois de l'hippodrome avait pour but de réunir ces deux résidences pour qu'elles ne forment plus qu'un seul quartier, la route du Médoc n'étant pas la solution la plus adaptée, notamment pour les enfants, même s'il existe une piste cyclable.

MME DE PONCHEVILLE explique pourquoi elle a parlé de « ghetto ». Le mot est peut-être impropre mais deux dossiers de ce conseil municipal (N° 12 et 7) soulignent les besoins de mixité sociale, son groupe aurait donc souhaité un projet plus ambitieux.

M. LE MAIRE pense qu'il est assez confortable, Le Bouscat possède déjà 21 % de logements sociaux et a pour objectif d'atteindre les 22 %. La ville étant déjà très construite, il faut rester pragmatique.

MME DE PONCHEVILLE pense qu'il ne faut pas se contenter de respecter ce qui est imposé par la loi. Aujourd'hui, 90 % des Français peuvent bénéficier des logements sociaux, il faut donc faire beaucoup plus.

M. LE MAIRE répond qu'aujourd'hui la ville est assez fournie en P.L.S. et qu'il était donc temps de prévoir des P.L.U.S. et P.L.A.I.. Le conseil de la C.U.B. va voter vendredi prochain la vente des terrains des Allées de Boutaut à Clairsienne. Il a demandé à ce qu'il n'y ait que du logement locatif, alors que la C.U.B. n'en prévoyait que 30 %, et autant de mixité sociale que possible (P.L.S., P.L.U.S. et P.L.A.I.). Maintenant, la commune a fait part de ses arguments mais elle n'a pas tous les pouvoirs, elle ne délivre que le permis de construire.

M. ASSERAY est surpris d'apprendre que la résidence Champ de Courses est en P.L.S, le plafond des revenus d'un couple étant de l'ordre de 36 000 €.

M. LE MAIRE précise qu'il s'agit en fait du bâtiment Hyère.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 13 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU D'ELECTRICITE RUE BERTRAND HAURET – PLACE DU PRESIDENT FRANKLIN ROOSEVELT ET PLACE GIESE

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Dans le cadre des travaux concomitants aux travaux du Centre Ville, la Communauté Urbaine de Bordeaux, 7° Circonscription Voirie, a prévu dans la programmation voirie 2009, en accord avec la Ville du Bouscat, des travaux de rénovation des trottoirs de la rue Bertrand Hauret et de la place du Président Franklin Roosevelt ainsi que le réaménagement de la place Gièse.

Dans le cadre de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux électriques.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), au titre de l'article 8 du cahier des charges dudit syndicat, une aide financière de 20 % du montant H.T des travaux + maîtrise d'œuvre. Le plan de financement serait ainsi établi :

Rue Bertrand Hauret, Place du Président Franklin Roosevelt et Place Gièse :

Montant H.T des travaux :	80 522.40 €
Maîtrise d'œuvre 7 % :	5 636.57 €
Montant Total H.T. :	86 158.97 €
T.V.A. 19.6 %	15 782.39 €
Montant T.T.C. :	101 941.36 €
Participation Communale 40 % du H.T :	34 463.59 €
Participation EDF Services Gironde 40 % du H.T :	34 463.59 €
Participation SDEEG 20 % du H.T :	17 231.79 €

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat précité.

M. LE MAIRE précise que ces travaux représentent 160 ml d'enfouissement.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 14 : QUESTIONS ORALES DIVERSES

1) M. LE MAIRE : prochain Conseil Municipal

M. LE MAIRE annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 30 juin à 19 H.

2) M. JUNCA : thermographie aérienne

M. JUNCA souhaite apporter quelques informations concernant la campagne de thermographie aérienne effectuée par la C.U.B.. Il rappelle qu'elle a pour but de sensibiliser les habitants de la C.U.B. aux économies d'énergies, et plus particulièrement par le biais des niveaux de déperdition des toitures. Elle a été réalisée en début d'année 2009, pendant l'hiver, et les résultats sont enfin consultables sur le site de la C.U.B. avec deux niveaux de rendus : la thermographie simplifiée (visualiser la couleur globale de la toiture de l'habitation et la comparer au barème identifiant les niveaux de déperdition) et la thermographie détaillée (présente plusieurs zones de déperdition pour la même toiture selon la localisation). Certains conseillers se sont interrogés sur la légalité de cette démarche et notamment sur la protection des Bouscatais. Il ne s'agit que d'une photo aérienne infrarouge mais il faudra rester vigilant et veiller à ce que des entreprises ne s'appuient pas sur ces photos pour proposer certains travaux aux administrés. La C.U.B. a mis en ligne un site « mediateurusager@-bordeaux.fr » pour ceux qui seraient victimes d'approches malveillantes. A l'heure actuelle, 49 000 recherches d'adresses ont été effectuées, 12 379 sur le stand de la C.U.B. à la foire internationale de Bordeaux et 36 682 connexions au site durant la première semaine. Les informations relatives aux toitures sont redirigées vers les espaces infos énergies, il en existe 5 sur la C.U.B. (3 à Bordeaux, 1 à Mérignac et 1 à Artigues) et les services communautaires ont également investi dans le financement de deux postes de conseillers supplémentaires qui ont la possibilité de se déplacer dans les communes à leur demande. La ville va accompagner cette mise à disposition d'informations : elle sera présente sur la e-lettre bimensuelle, Le Bouscat magazine en fera écho, le site internet proposera également le lien en question et un petit espace pédagogique éducatif sera organisé soit à la mairie, soit à l'Ermitage.

3) M. PASCAL : tramway

M. PASCAL fait part de son étonnement à la lecture d'un article paru, ce jour, dans un quotidien concernant la prise de position de M. LE MAIRE en faveur d'un tram train en contournement du Bouscat par la ligne de ceinture au lieu d'une ligne de tramway passant au cœur du Bouscat. Il aurait préféré l'apprendre avant que cela ne paraisse dans la presse. M. LE MAIRE avait affirmé en conseil municipal que le tram et son financement étaient assurés. Or, ce changement de position semble remettre en cause ce fait et sème le doute dans l'esprit des Bouscatais. Il demande si cette question sera abordée lors de la réunion d'informations prévue mardi 2 juin à l'Ermitage.

M. LE MAIRE répond qu'elle sera bien évidemment abordée.

M. PASCAL lui demande de bien vouloir expliquer ce changement de position aux conseillers municipaux.

M. LE MAIRE explique qu'il considère que la concertation n'a pas suffisamment étudié cette possibilité. Selon lui, elle a deux avantages : la rapidité (les voies étant déjà construites) et une desserte plus proche que celle offerte par la médiane pour certains quartiers extrêmement intéressants (Jean Jaurès, résidence Godard, Collège Ausone, piscine, salle des sports, les Ecus). La voie de ceinture va jusqu'à l'avenue d'Eysines et desservirait en même temps l'hôpital du Bouscat, le quartier Lafon Féline, la résidence des Cèdres et également le quartier du C.U.C.S. (résidences Lyautey et Champ de Courses). Cette solution n'obère pas de grands quartiers et tous les grands ensembles d'habitat collectif conventionné seraient tous desservis, d'où son intérêt. De plus, cela préserverait l'axe central du Bouscat avec une barrière très commerçante alors que l'arrivée du tram remettrait sérieusement en question son mode de vie. Cette proposition a reçu un accueil tout à fait intéressé de la part du Président de la C.U.B. et des maires concernés. Certes, cela ne veut pas dire qu'ils y sont favorables mais il leur a semblé intéressant de l'étudier.

M. Michel VINCENT a du mal à saisir l'intérêt de cette proposition et se place dans l'optique de Brigitte Bost, Maire d'Eysines, qui a également appréhendé cet itinéraire. Le tram doit partir du centre de Bordeaux, des Quinconces, passer par la Barrière du Médoc et longer la Route du Médoc. Il n'y a pas d'autre alternative et il considère que tout autre tracé ne serait pas probant.

M. LE MAIRE répond que l'un n'exclut pas l'autre. Il faut penser à l'avenir. Faire des radiales en terme de transport en commun est une bonne chose mais il y a parfois des quartiers qui rendent cette opération très complexe. C'est pourquoi il faut laisser les techniciens étudier les faisabilités. Après les radiales, il y aura un tramway qui reliera les quartiers de toutes les villes de la C.U.B. de manière transversale. Pour sa part, il souhaite donc démontrer, dès maintenant, que la voie de ceinture a tout à fait cette vocation, le tramway circulant sur les rails de la S.N.C.F.. Il ne s'agit donc pas de faire croire à la population qu'elle devra prendre le tramway à un endroit pour remonter dans un train à un autre. Elle prendra le tram sur les quais et pourra ainsi se rendre à Eysines en passant par Ravezies, l'Hôpital du Bouscat, avec 5 minutes de voyage supplémentaires par rapport au tracé d'accès direct mais un gain de temps de 15 minutes aux heures de pointe. Il ne considère pas cela comme une idée géniale mais comme une proposition qu'il faut étudier de

façon honnête jusqu'au bout. Cela permettrait non seulement de se rendre plus rapidement sur Eysines mais aussi d'éviter des problèmes sur l'Avenue de la Libération en termes de vie de quartier, d'action économique et de commerce.

M. JUNCA ne voit pas pourquoi le tramway devrait partir obligatoirement du centre de Bordeaux. Il pense que l'on raisonne trop souvent en fonction des radiales alors que le chemin de fer de ceinture offre une possibilité de désenclavement. Il serait en effet plus rapide pour un étudiant bouscatais de se rendre quotidiennement sur le campus en empruntant la voie de ceinture qui traverse Caudéran, Mérignac que de traverser les boulevards jusqu'à Pessac.

M. ASSERAY est assez surpris par cette proposition. En effet, lors de la précédente mandature, la Municipalité a toujours défendu les deux propositions : l'axe radial que pourrait utiliser les élèves bouscatais scolarisés au lycée Montesquieu et la voie de ceinture. Elle n'avait pas à l'époque obéré l'une par rapport à l'autre. Cette année, lors d'un précédent conseil municipal, M. LE MAIRE a déclaré que l'on ne pouvait pas revenir sur une décision prise par la C.U.B. en 2007 et donner la priorité de la ligne desservant le quadrangle nord-ouest sur l'extension de la ligne D. Or, aujourd'hui tout semble possible et tout est remis en cause.

M. LE MAIRE répond que cela relève de la concertation.

M. ASSERAY pense qu'il serait alors opportun de faire un référendum pour connaître l'avis des Bouscatais.

M. LE MAIRE rappelle que les Bouscatais sont invités le 2 juin à une réunion afin de faire part de leur avis.

M. ASSERAY est certain que les Bouscatais veulent le tramway au centre du Bouscat, proposition qui a toujours été défendue par M. LE MAIRE. Or, aujourd'hui, il ne s'agit plus du tramway mais d'une voie de ceinture de chemin de fer. La Municipalité dénie toutes les promesses qu'elle a faites il y a deux ou trois ans. Certes, il y a un réel problème à la Barrière du Médoc, il ne faut pas se laisser s'imposer les choix par les techniciens. Il est cependant possible d'y réaliser une voie unique tout en conservant l'action économique.

M. LE MAIRE tient à le rassurer. Il pense que la proposition faite aujourd'hui est plus satisfaisante que celle de l'Avenue d'Eysines puisque la voie de ceinture desservirait des quartiers très importants comme Jean Jaurès ou Godard. Par contre, si les techniciens la considèrent trop complexe aujourd'hui, il faut se rendre à l'évidence qu'elle ne sera jamais réalisée ; ce qui serait impossible en 2009, le sera aussi en 2020. Cela fait huit années que la Municipalité fait campagne afin de réactiver la voie de ceinture, c'est donc ce qu'il continue à faire.

M. ASSERAY ne comprend pas pourquoi le projet du tramway est abandonné.

M. LE MAIRE répond qu'avec cette proposition le tramway desservira des quartiers du Bouscat qui ne l'auraient pas été aussi rapidement. Pour l'instant, nous sommes au stade de la concertation, elle intéresse les maires des différentes communes concernées et le Président de la C.U.B. et il faut donc attendre les résultats de l'étude technique. Aujourd'hui, personne ne peut dire quelle serait la meilleure solution, il faut donc étudier sérieusement toutes les solutions possibles afin de ne rien regretter dans trois ans. Or, il estime que celle-ci ne l'a pas été suffisamment.

M. ABRIOUX fait remarquer qu'il y aurait une rupture de charge avec un arrêt à Ravezies dans le cas où l'on adopterait la solution de la voie de ceinture. Il faudrait aller reprendre un tramway de la ligne D.

M. LE MAIRE explique qu'il pourrait peut-être y avoir, dès le départ, des tramways identifiés ligne D et d'autres Ligne C.

M. ABRIOUX pense qu'il y aurait également un problème dans le quartier de la Vache avec le passage à niveau. En effet, il sera déjà souvent fermé avec les tramways pour Blanquefort et les trains en direction de Soulac, il ne faudrait pas rajouter le passage des trains de la voie de ceinture.

M. LE MAIRE fait remarquer que, dans ce cas, cette proposition ne sera pas non plus réalisable dans quelques années et qu'il faut arrêter de parler du projet de voie de ceinture.

M. ABRIOUX indique que ce problème se posera aussi pour le passage à niveau situé avenue d'Eysines.

M. LE MAIRE explique que c'est pour cette raison qu'il tient à démontrer que cette proposition est réalisable aujourd'hui. Dans le cas contraire, elle ne le sera jamais et cela ne sert à rien de prévoir la voie de ceinture pour 2020.

M. ABRIOUX demande comment les voyageurs rejoindront la ville d'Eysines.

M. LE MAIRE répond qu'un tramway partirait de l'avenue de la Libération pour rejoindre l'avenue d'Eysines.

M. ABRIOUX rappelle qu'initialement le tramway devait traverser des axes radiaux et desservir les habitations de chaque côté de son tracé sur une distance de 300 m.

M. LE MAIRE précise qu'actuellement les études prévoient 700 m.

M. ABRIOUX déclare qu'au-delà de 300 m les Bordelais ne déplacent pas à pied mais en voiture.

M. LE MAIRE fait remarquer que les Parisiens s'accommodent très bien des 700 m.

M. ABRIOUX répond que la situation y est différente en raison des divers transports en commun proposés aux Parisiens (métro, tramway, bus). Il n'est pas favorable à cette nouvelle proposition. En effet, Il est évident qu'en passant par la rue Fondaudège ou l'avenue de la Libération, le tramway transporterait beaucoup plus de voyageurs qu'en empruntant la voie de ceinture, d'autant plus que cette dernière longe des bois, des zones inhabitées et un cimetière.

M. LE MAIRE fait remarquer qu'un cimetière est aussi un équipement public qui a ses visiteurs. D'autre part, il pense qu'il faudrait revoir cette distance de 300 m qui lui semble trop courte. En proposant cette solution, il souhaitait aussi que soit évalué le nombre d'administrés que pourrait desservir cette voie de ceinture. Il est évident qu'il n'est pas le même service rendu quand on dessert une résidence de logements sociaux, où l'on peut penser qu'une grande majorité de personnes prendra le tram, et un quartier comme la Barrière du Médoc, où les habitants ne sont pas des clients potentiels pour le tramway. Aujourd'hui, rien n'est arrêté, il a fait cette proposition qui a été considérée comme intéressante et qui va être maintenant étudiée. Il faut donc attendre le résultat des études.

M. Michel VINCENT pense lui aussi qu'il ne s'agit plus du tramway tel qu'il le conçoit, c'est plus un train tramway.

M. LE MAIRE en conclut qu'il doute de la faisabilité de la 4^{ème} phase par la voie de ceinture.

M. Michel VINCENT répond affirmativement surtout que cette voie de ceinture longe en effet des zones relativement isolées.

M. LE MAIRE déclare qu'il faut attendre le résultat des études pour cerner tous les problèmes engendrés par cette proposition.

MME DESON indique que la proposition de voie de ceinture lui paraît être une excellente idée mais qu'elle ne résoudra pas pour autant les problèmes de l'augmentation du trafic et donc de la pollution au Bouscat, notamment avenue de la Libération.

M. LE MAIRE rappelle que ce sont les études qui mettront en évidence l'intérêt et la pertinence réelle d'un tel dossier. Pour sa part, il est persuadé que si le tram se fait rapidement jusqu'à Eysines, même s'il passe par la voie de ceinture, les Eysinais l'emprunteront. Quant au cinq minutes supplémentaires par rapport au tracé direct, il indique que cela reste à démontrer, les techniciens n'ont pas toujours toutes les réponses. Pour preuve, il cite deux situations pour lesquelles il a dû intervenir. Il y a quelques années, lors d'un débat à la C.U.B. concernant la ligne C, les ingénieurs et techniciens réfléchissaient sur la manière de faire passer le tramway sur une passerelle parallèle au pont de Cracovie. Il leur avait alors suggéré de démolir ce pont et de faire un passage à niveau à la place. Après étude, seuls deux trains par jour passaient à cet endroit et sa proposition a été entérinée. Ils avaient également prévu que l'arrivée du tramway à Ravezies allait provoquer de gros problèmes de circulation, des files de voitures jusqu'au pont d'Aquitaine devaient occasionner 20 à 25 min d'attente aux heures de pointe. Il avait refusé la réalisation d'une trémie qu'ils proposaient et aujourd'hui il n'y a pas de bouchon. Il faut donc parfois savoir résister sur un plan politique aux ingénieurs. Il pense qu'ils ont étudié cette proposition de voie de ceinture de façon trop succincte et qu'ils doivent la réétudier plus sérieusement.

M. ABRIOUX reconnaît que cette proposition est intéressante mais dans un avenir assez lointain. Pour l'instant, il y a des priorités, des personnes résidant rue Fondaudège ou avenue de la Libération attendent le tram pour se déplacer vers les collèges Jean Moulin ou Sainte Anne, vers les différents commerces...Il comprend très bien que M. LE MAIRE veuille préserver les commerçants de la Barrière du Médoc mais avoir le tramway par le tracé direct est une nécessité.

M. LE MAIRE répond qu'il ne s'agit pas des 120 commerçants, il veut juste préserver les riverains et la vie de ce quartier ainsi que les 700 entreprises situées sur cet axe.

M. ABRIOUX confirme qu'en ce qui le concerne il est favorable au tram avenue de la Libération.

M. LE MAIRE explique que rien n'empêche d'étudier un autre tracé et de comparer les avantages et les inconvénients des deux propositions.

M. ABRIOUX ne comprend pas la position de M. LE MAIRE et son opposition à ce tracé avenue de la Libération. En effet, il propose que le tram passe sur la partie limitrophe du Bouscat alors que tous les maires des autres communes de la C.U.B. souhaitent qu'il passe à proximité de leur mairie.

M. LE MAIRE trouve ces propos un peu excessifs.

M. ASSERAY n'est pas surpris par cette proposition. En effet, il rappelle qu'en 2007 la C.U.B. a voté 40 millions de moins pour les futures lignes du tram ; il est donc normal que l'on se retrouve confronté à ce choix : la ceinture et la ligne D sur l'avenue de la Libération ou l'avenue d'Eysines. Or, au départ, la Municipalité bouscataise s'était battue pour que le tram passe avenue de la Libération et pour qu'il y ait une gare intermodale vers Jardiland afin de permettre aux Bouscatais de rejoindre le centre de Bordeaux, la Bastide mais aussi Mérignac et Saint-Médard. Aujourd'hui, c'est un tram de deuxième zone que l'on propose et les Bouscatais seront mal desservis.

M. LE MAIRE fait remarquer qu'ils seraient très bien desservis par la voie de ceinture qui remonterait ensuite vers Eysines par l'avenue d'Eysines. Il pense qu'il faut attendre la fin de la concertation et rappelle qu'il y aura également un débat.

4) MME BORDES : Jardins familiaux

MME BORDES demande quelques précisions concernant l'extension des jardins familiaux. Elle souhaite savoir où en est le projet, s'ils seront réservés aux Bouscatais et qui prendra en charge l'abri de jardin.

M. LE MAIRE rappelle en effet qu'il s'agit d'une proposition faite lors de la dernière réunion publique. Ces questions sont pour l'instant tout à fait prématurées.

M. JUNCA confirme que le Municipalité a bien l'intention d'allonger la zone des jardins familiaux, notamment sur le derrière des jardins d'Arnstadt et la zone d'activité du Parc Godard. Aujourd'hui c'est un peu une zone de non droit, les personnes ont profité d'un vide administratif pour s'y installer. La ville souhaite donc les aider à participer à une charte de bonne pratique au sein de ces jardins et à améliorer l'esthétique. Cependant, pour l'instant, aucune préétude n'a été effectuée, aucun règlement n'a été élaboré et aucun lieu précis n'a été choisi pour la localisation. Il n'est donc pas en mesure de répondre à ces interrogations.

5) M. ASSERAY : projet FEDER

M. ASSERAY indique que la C.U.B. s'est engagée sur un projet FEDER afin de soutenir le développement durable des quartiers sensibles (2007 – 2013) dont une des actions porte sur la problématique de la mobilité des habitants de ces quartiers. Il y a un projet de création d'une structure multiservices dédiée à la mobilité durable sur l'agglomération bordelaise qui a émergé pour améliorer la mobilité des habitants de tous les quartiers prioritaires de la C.U.B. et par extension tous ceux d'habitat social. Ce projet s'inscrit dans la dynamique « espoir banlieue », constitue une réponse à l'enclavement des quartiers et fait l'objet d'un appel à projet national intitulé « Des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité », doté d'une aide de l'Etat de 300 000€. Cinq communes (Ambarès, Bègles, Eysines, Mérignac, Talence) ont accepté en 2008 de construire avec les services communautaires une approche de ce service de mobilité en s'appuyant sur le tissu associatif et sur les services sociaux locaux avec un soutien financier du délégataire de la C.U.B. concernant le transport en commun. Il ne comprend donc pas pourquoi Le Bouscat, qui a deux quartiers C.U.C.S. (Lyautey – Champ de Courses), n'ait pas été intégrée à cette démarche.

M. LE MAIRE répond que la ville croule sous les appels à projet des divers ministères et que les services ne peuvent pas répondre à tous. Le Bouscat n'a pas les mêmes structures que Mérignac ou Talence. De plus, la commune est certes classée en quartier C.U.C.S. mais en classe 3, c'est-à-dire les moins sensibles et bénéficiant de très peu de moyens spécifiques. Cinq villes classées 1 étant inscrites, le projet du Bouscat n'avait aucune chance d'être retenu. Il faut être pragmatique, cela ne sert à rien de surcharger les services avec des dossiers alors que l'on sait par avance qu'ils n'aboutiront pas.

M. ASSERAY ne croit pas que le C.U.C.S. d'Eysines soit prioritaire par rapport à celui du Bouscat.

M. LE MAIRE indique que le C.U.C.S. d'Eysines est en classe 2, voire 1.

M. ASSERAY trouve dommage que la ville ne se soit pas portée candidate.

M. LE MAIRE confirme que la commune avait très peu de chance d'être retenue et, dans l'hypothèse où elle l'aurait été, elle n'aurait obtenu qu'un financement très modeste. Il fait remarquer que la Municipalité n'a peut-être pas répondu à cet appel à projet mais qu'elle a fait beaucoup de choses pour ce quartier depuis huit ans.

6) M. Dominique VINCENT : inscription scolaire

M. Dominique VINCENT rappelle qu'il est toujours en attente de la visite de MME BORDES suite à son intervention lors du dernier conseil municipal, concernant l'inscription d'un enfant sur une liste d'attente alors qu'il habitait le quartier de l'école du centre. Il avait proposé de la recevoir, le lendemain à 9 H, en présence des parents mais, à ce jour, il n'a eu aucune nouvelle. Il souhaite donc savoir si cette demande est toujours d'actualité.

MME BORDES répond qu'elle a proposé aux parents de les accompagner s'ils souhaitaient venir en mairie le rencontrer mais elle n'a pas eu elle non plus de nouvelles depuis.

La séance est levée à 22 H.